

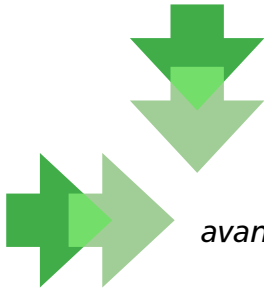
rapport
d'activités
2010

CNSMD

Conservatoire national
supérieur musique
et danse de Lyon

rapport
d'activités
2010





avant-propos du directeur

Le Rapport d'Activité 2010 du Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon, premier du genre et indispensable exercice, traduit la volonté de transparence et d'information de cet établissement public d'enseignement artistique supérieur, à destination du citoyen. En l'espèce, il met en lumière le travail des services et de l'ensemble des personnels conjuguant à la formation des artistes musiciens et danseurs de demain.

Il relève les moyens consacré par le Ministère de la Culture et de la Communication à la mise en oeuvre des missions de l'établissement et le rôle fondamental des instances qui l'animent et l'accompagnent, et au premier rang de celles-ci le Conseil d'Administration.

Ce rapport d'activité illustre formellement une année -passée- d'actions, et témoigne aussi du mouvement d'une grande école en questionnement permanent.

Si l'activité pédagogique et artistique s'y traduit surtout en analyses et statistiques, on perçoit aussi dans ce document le développement des partenariats au service de la formation et de la mise en situation professionnelle des étudiants, ainsi qu'un désir profond de cohérence et de modernisation du fonctionnement du CNSMDL à mettre en phase avec l'inventivité et la créativité qui caractérisent ses enseignements.

L'année 2010 a vu, dans le cadre du processus de Bologne, un premier aboutissement du schéma LMD, par la délivrance des licences associées aux diplômes de premier cycle musique et danse, par la reconnaissance les diplômes supérieurs de 2e cycle conférant le grade de Master aux étudiants musiciens, la mise en forme de l'accompagnement méthodologique de ceux-ci, et par l'élaboration du programme de 3e cycle/doctorat avec l'Ecole Doctorale 484 réunissant Lumière-Lyon2, Jean-Monnet Saint-Etienne et l'ENS Lyon. L'évolution des cursus s'est poursuivie grâce à l'action coordonnée des instances pédagogiques, du service des études et de la direction.

La saison publique musique et danse, expression de la mission d'enseignement artistique du CNSMDL, s'est massivement développée via 316 manifestations publiques s'articulant avec les projets étudiants -4005 mises en situation professionnelles- et en s'appuyant sur une quarantaine de collaborations hors les murs. 15 500 spectateurs ont été accueillis in situ, et en moyenne un étudiant a rencontré le public 12 fois. Portée par le service de la programmation et de la communication, ainsi que par la régie de l'établissement, la saison est animée par les propositions des enseignants, des étudiants, de la direction.

A l'international, le programme Erasmus s'est notablement développé cette année là, en portant à 57 le nombre d'accords bilatéraux avec des établissements supérieurs artistiques. Des collaborations thématiques avec quatre grandes écoles et soutenues par d'autres programmes européens ont permis d'initier l'élaboration de deux nouveaux cursus totalement partagés de master, premiers du genre, axés sur la musique de notre temps.

La bibliothèque Nadia Boulanger poursuit sa politique de numérisation, en s'adossant à la campagne nationale menée Ministère de la Culture et de la communication, et en priorisant en 2010 sur la musique vocale et les méthodes instrumentales. Elle affirme sa vocation à rendre largement accessible ses propres fonds et des sources documentaires professionnellement référencées au service des artistes, de la connaissance et de la recherche.

Les instances de concertation ont renoué avec un rythme de travail règlementaire et renforcé le dialogue sur les conditions de travail, de sécurité et de rémunération des agents ainsi que sur l'évolution de leurs statuts.

L'établissement a entamé une réflexion de fond dans le cadre de la démarche qualité comptable inspirée par sa tutelle, amélioré ses procédures d'achats et lancé une campagne générale de rénovation de son parc instrumental. Par ailleurs, les services généraux ont porté des travaux importants et indispensables de mise aux normes de sécurité incendie et de conformité aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées.

Les données de ce rapport révèlent l'articulation fonctionnelle par laquelle le CNSMDL de Lyon répond à ses missions, conduit et fait évoluer une stratégie ambitieuse ouverte à l'innovation et aux réalités artistiques. On y perçoit l'engagement et la générosité des acteurs de l'établissement et de ses partenaires, moteurs et vecteurs tout au long d'une année d'une heureuse insertion professionnelle des jeunes artistes.

Géry Moutier, directeur

SOMMAIRE

I - L'ENSEIGNEMENT

LE CADRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES ÉTUDES AU CNSMD DE LYON

1- Les trois cycles	page 9
2- La formation diplômante au certificat d'aptitude à l'enseignement	page 11
2.1 en musique	
2.2 en danse	

LES PREMIER ET SECOND CYCLES EN 2009-2010

1- les candidatures à l'entrée au CNSMD de Lyon	page 13
1.1 les concours d'entrée aux premiers cycles	
1.2 les demandes d'admission en second cycle en musique	
2- les étudiants inscrits en cursus diplômant	page 15
2.1 des effectifs stables	
2.2 l'organisation de la rentrée	
2.3 les inscriptions pédagogiques	
2.4 les évaluations 2009-2010	
2.5 délivrance des diplômes	
3) l'ouverture des enseignements vers l'extérieur et l'insertion professionnelle	page 28
3.1 les séminaires et master-classes	
3.2 les bourses aux projets	
3.3 les concours et auditions	
3.4 les stages en milieu professionnel	
3.5 l'organisation des conférences relatives aux « aspects pratiques du métier »	

LA FORMATION DIPLOMANTE AU CERTIFICAT D'APTITUDE À L'ENSEIGNEMENT EN 2009-2010

1- la formation diplômante au certificat d'aptitude en musique	page 33
2- la formation diplômante au certificat d'aptitude en danse	page 37

II - LES ACTIONS À L'INTERNATIONAL

1- Erasmus	page 44
2- Les coopérations internationales	page 45
3- Le développement de cursus internationaux	page 46
3.1 l'élaboration d'un Master commun de composition avec la Hochschule für Musik und Theater Hamburg	
3.2 l'élaboration d'un master européen commun de musique contemporaine Lyon/Tallinn/Stockholm/Hambourg	
4- les projets artistiques internationaux	page 47
4.1 l'Académie franco-allemande de musique de chambre contemporaine « OPUS XXI »	
4.2 les diverses productions artistiques	

III - LA SAISON PUBLIQUE ET LES PROJETS ARTISTIQUES CROISÉS

1- une saison publique pour valoriser le travail des étudiants et des enseignants	page 52
1.1 les manifestations de la saison publique 2009/2010	
1.2 la fréquentation de la saison publique	
2- des partenariats pour faire rayonner le CNSMD de Lyon et servir au mieux l'insertion professionnelle des étudiants	page 54
3- la diffusion du jeune ballet	page 56
4- l'ouverture à des manifestations différentes pour dynamiser les processus créatifs et toucher de nouveaux publics	page 57

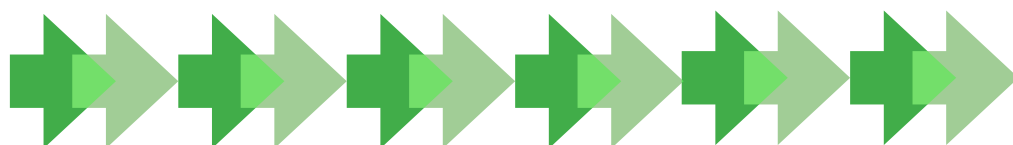
IV - LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

1- les instances de gouvernance	page 60
1.1 le conseil d'administration	
1.2 le conseil pédagogique	
2- les ressources documentaires : la « Médiathèque Nadia Boulanger »	page 64
3- l'accueil du public et la résidence	page 66
4- la communication	page 67
5- le budget	page 70
6- les ressources humaines	page 72
6.1 l'emploi	
6.2 la carrière et la vie professionnelle	
6.3 l'action sociale	
6.4 la communication interne et le dialogue social	
6.5 la vie associative	
7- le bâtiment et les affaires générales	page 80
7.1 les achats publics	
7.2 l'entretien et la sécurité du bâtiment et de ses équipements	
7.3 fonctionnement des services et investissements affectés	

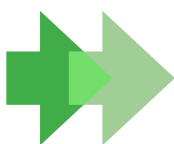
V LES ANNEXES



I - L'ENSEIGNEMENT



LE CADRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES ÉTUDES AU CNSMD DE LYON



L'enseignement artistique supérieur français s'inscrit dans le schéma dit de Bologne souvent résumé par le sigle **L.M.D.** : Licence, Master et Doctorat. Les évaluations s'organisent par semestres et font largement appel au contrôle continu. Comme à l'université, l'obtention de points de crédits (ECTS) valide chaque matière. Conformément à cette réforme mise en place en 2009, les études au CNSMD de Lyon s'organisent en trois cycles distincts.

Former un musicien ou un danseur, c'est lui permettre d'acquérir la maîtrise de son art, de développer sa culture musicale ou chorégraphique et sa culture générale participant à l'expression de sa personnalité artistique.

C'est pourquoi les cursus associent à la discipline principale plusieurs disciplines complémentaires obligatoires ou optionnelles. Celles-ci recouvrent un large ensemble de disciplines théoriques et des pratiques collectives soutenues (musique de chambre, orchestre, atelier d'improvisation,...).

Parallèlement, l'enseignement est enrichi par des séminaires et master-classes.

Les enseignements sont groupés par départements : cordes, bois, cuivres, claviers, voix et direction de chœurs, composition et écriture, musique ancienne, culture musicale, formation diplômante au Certificat d'Aptitude musique et danse, musique de chambre et danse (classique ou contemporain).



1- les trois cycles diplômants



Le premier cycle, d'une durée de trois ans pour la musique et de quatre ans pour la danse (incluant une année préparatoire), débouche sur l'obtention du **Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)** ou **Diplôme National Supérieur Professionnel de Danseur (DNSPD)** valant bac +3. A l'échelle européenne, ce diplôme porte généralement le nom de « Bachelor ».

Le détail du cursus est détaillé par département en annexe (cf p. 86) du présent document.

Ces années d'études, réductibles en fonction des acquis précédents de l'étudiant, constituent le moment de la consolidation des savoirs fondamentaux (savoir-faire, culture musicale ou chorégraphique et générale) mais également le temps de la découverte et de l'ouverture.

L'objectif de ce premier cycle est de permettre aux étudiants de devenir des artistes complets et professionnels.

Grâce à un partenariat avec **l'Université Lyon 2**, les étudiants du CNSMDL titulaires du DNSPM ou du DNSPD peuvent obtenir une licence (en musique pour les premiers et en « arts et spectacles » pour les seconds).



Le deuxième cycle, d'une durée irréductible de deux ans, est sanctionné du diplôme conférant le grade de **Master (bac +5)**. Il ne concerne pour l'instant que les étudiants musiciens et sera mis en place les prochaines années pour les étudiants danseurs.

Ses objectifs sont le développement du projet personnel de l'étudiant, de son aptitude à la recherche, de son autonomie et l'aboutissement de ses capacités d'insertion professionnelle.



Le troisième cycle, conduisant au **doctorat de musique « recherche et pratique »**, en partenariat avec l'école doctorale Lyon-Saint-Etienne 3LA a fait l'objet d'un développement en 2010 aboutissant à son ouverture aux inscriptions à la rentrée 2011. Il est destiné, sur l'ensemble des disciplines enseignées au CNSMDL, à des étudiants désirant conjointement pratiquer une activité professionnelle de musicien de haut niveau et mener une recherche conduisant à la rédaction d'une thèse tout en s'inscrivant dans une dynamique d'insertion.

Un troisième cycle, **non doctorant**, de réalisation artistique « **Artist Diploma** » est ouvert sur concours aux musiciens titulaires d'un Master ou diplôme de 2^e cycle supérieur français ou étranger désirant pratiquer une activité musicale de haut niveau et développer un projet personnalisé dans le domaine de l'interprétation ou de la création, en s'inscrivant dans une dynamique d'insertion professionnelle au plus haut niveau.

Dans le premier et le deuxième cycle, les études s'organisent autour de quatre unités d'enseignement (UE) regroupant la plupart des disciplines actuellement enseignées au CNSMD.

Les quatre unités d'enseignement sont les suivantes :



en musique :

- UE 1 : discipline principale
instruments, voix, écriture, direction de chœurs, composition
- UE 2 : disciplines complémentaires à la discipline principale
musique de chambre, orchestre...
- UE 3 : disciplines de culture
études des langages musicaux, histoire de la musique...
- UE 4 : compétences associées
langue vivante, aspects pratiques du métier...



en danse :

- UE 1 : discipline principale dans l'option choisie classique ou contemporain
cours quotidiens, pas de deux et duos, répertoire classique et contemporain, ateliers, improvisation et composition
- UE 2 : disciplines complémentaires à la discipline principale obligatoires
cours de classique pour les contemporains, cours de contemporain pour les classiques
- UE 3 : disciplines de culture
histoire de la danse, analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD), formation musicale
- UE 4 : compétences associées
langue vivante, aspects pratiques du métier, technique de la scène, pratiques somatiques, stages en milieu professionnel, théâtre vocal, ...

2- la formation diplômante au certificat d'aptitude à l'enseignement

Le CNSMD de Lyon propose une formation à l'enseignement artistique sanctionnée par un Certificat d'Aptitude.



2.1 - en musique

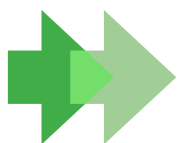
Le CNSMD de Lyon dispense une formation à l'enseignement musical, **diplôme de 2^{ème} cycle conférant le grade de Master**.

La formation à l'enseignement est ouverte aux disciplines suivantes :

violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, piano, percussion, harpe, orgue, accordéon, guitare, musique ancienne, chant, direction de chœurs, professeur d'accompagnement, écriture, culture musicale, jazz, composition musique électro-acoustique.

Celle-ci s'est peu à peu construite autour d'une articulation entre quatre domaines :

- les **enseignements fondamentaux** qui peuvent être conduits de façon relativement traditionnelle (en sciences de l'éducation et en culture musicale) ou sous forme d'« itinéraires de découvertes ».
- les **ateliers** qui permettent d'enrichir la « boîte à outils » de l'enseignant et de varier les dispositifs de formation (atelier d'écriture : arrangement, orchestration, écriture de petite forme, réalisation d'un projet personnel musical écrit, ... atelier d'improvisation jazz, atelier autour de la musique contemporaine, avec réalisation de pastiches, parfois d'improvisation...).
- des **séminaires** au sein desquels la recherche nourrit l'imaginaire et l'invention pédagogique.
- des **stages** permettant d'être en contact avec le terrain éducatif réel dans toute sa diversité.



2.2 - en danse

Cette formation s'adresse aux **professionnels de la danse** : danseurs, professeurs, chorégraphes, souhaitant compléter leur expérience afin de s'investir dans une recherche sur l'art d'enseigner la danse et de trouver des applications pratiques adaptées à l'enseignement public. Les études conduisant à la délivrance du certificat d'aptitude sont d'une durée de 700 heures pour chacune des options (jazz, contemporain, classique) et réparties sur deux années, sous forme de sessions, pendant les vacances scolaires.

Après l'admission en formation, une **prise en compte des acquis professionnels** peut être envisagée si le stagiaire en fait la demande auprès d'une commission. Un allègement du temps de formation est donc possible.

L'enseignement est différencié en fonction des options afin de respecter les spécificités ; et dans un souci d'enrichissement, des regroupements sont organisés chaque fois que cela peut être bénéfique.

L'enseignement des différentes matières est dispensé le plus souvent possible en binôme de formateurs, afin de permettre aux stagiaires d'approfondir leur réflexion, grâce à une confrontation des points de vue.

Une large place est réservée à l'histoire, au répertoire, à la culture chorégraphique ainsi qu'à la création. Les professeurs en formation peuvent y puiser les ressources nécessaires à une pédagogie vivante et référencée.

Le CNSMD de Lyon favorise d'autre part, toutes les **situations interactives entre la musique et la danse**. Les stagiaires sont formés au travail en équipe pour pouvoir développer des collaborations qui contribueront à l'enrichissement artistique des élèves ainsi qu'à l'évolution de la danse.

Les **sciences de l'éducation** qui éclairent déjà d'un jour nouveau d'autres matières artistiques, apportent leur contribution à un enrichissement de la pédagogie de la danse.

L'analyse du corps dans le mouvement dansé, le travail sur la vidéo sont des outils qui, intégrés à la pratique de l'enseignement, permettent d'affiner les compétences et les exigences des futurs professeurs certifiés.

La transversalité des disciplines proposées dans cette formation est au service de la richesse de l'art chorégraphique.



LES PREMIER ET SECOND CYCLES EN 2009-2010

Le règlement des études fixe leur organisation au sein de l'établissement, il est joint en annexe.

1- les candidatures à l'entrée au CNSMD de Lyon



1.1 les concours d'entrée aux premiers cycles

Les concours d'entrée se sont déroulés selon une organisation qui a fait ses preuves depuis plusieurs années : calendrier diffusé sur internet début février, demande de dossiers par internet en mars et avril pour la plupart des disciplines. Pour la musique, deux sessions d'examens sont organisées en juin et septembre, pour la danse une session est mise en place en juin et juillet.

Le calendrier des concours est joint en annexe (cf p.86).

année	pré-inscriptions par internet	candidats inscrits	candidats présents	candidats admissibles	candidats admis
2007	1827	1270	1045	379	195
2008	1663	1159	849	271	161
2009	1666	1157	906	422	190
2010	1716	1199	970	350	172

Le nombre de candidats au concours d'entrée est relativement stable entre 2008 et 2009. Les différences du nombre d'admis s'expliquent par l'ouverture, une année sur deux, du concours d'entrée en FDCA danse. En 2010, il n'y avait pas de concours d'entrée à la FDCA. Le détail des statistiques 2010 est publié en annexe (cf p. 86).

A noter que **30% des candidats sont d'origine étrangère mais que le nombre d'étudiants étrangers admis en cursus diplômant dans l'établissement est de 16,5% du nombre total d'étudiants.**

Le CNSMD de Lyon diffuse largement depuis 2001 bien en amont des concours d'entrée, les annales (sur le site internet) car il s'agit d'un outil au service des futurs candidats comme des professeurs qui accompagnent leur préparation. C'est un outil qui a été jugé nécessaire sous le double aspect d'une mémoire fixée, comme d'une information directe souvent sollicitée par les établissements partenaires en France comme à l'étranger.

Elles font apparaître, pour chaque discipline, les programmes et oeuvres imposées, le nombre d'étudiants présents, admissibles et admis, la composition des membres du jury et parfois les commentaires du président sur le niveau général des candidats, les difficultés rencontrées et les conseils pour les futurs postulants.

Ces annales sont un précieux jalon pour situer le niveau d'admission exigé par l'établissement. Celles de l'année 2009 sont jointes en annexe (cf p. 86).



1.2 les demandes d'admission en second cycle en musique (valant grade de Master)

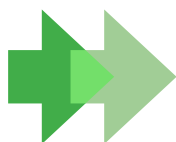
2010 était la deuxième année de recrutement au niveau Master.

Le nombres de candidats se répartit comme suit :

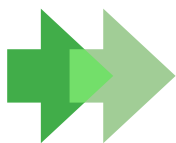
année	préinscrits internet	inscrits (retour dossiers)	dossiers (Master retenus)	candidats (Master présents)	candidats (Master admis)
2009	157	48	31	31	15
2010	132	59	38	32	10

Comme en 2009, les statistiques révèlent la modestie du nombre de candidats par rapport au 1^{er} cycle. Les conditions particulières d'admission (certificat de langue française niveau B1 pour les étrangers, et diplôme de premier cycle requis, et la nécessité de déposer un projet de recherche original) peuvent expliquer ce manque d'attrait actuel.

Les professeurs du CNSMDL s'attendent à ce que les étudiants qui entrent au concours d'entrée en Master soient d'un niveau plus élevé que les étudiants de leur classe ce qui n'est pas toujours le cas car le niveau du concours en premier cycle à Lyon est très élevé par rapport à la plupart des établissements européens.



2- les étudiants inscrits en cursus diplômant



2.1 des effectifs stables

Répartition des étudiants par cycle d'études

DNSPM	MASTER	DNSPM + CECS	FDCAM	DNSPD	Total
229	179	31	40	86	565

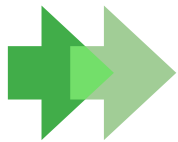
Conformément au souhait des tutelles et des possibilités matérielles d'accueil de l'établissement, le nombre global d'étudiants en 2009/2010 a été relativement stable : il baisse même très légèrement par rapport à l'année précédente (585 contre 597). Le détail des statistiques est indiqué en annexes.

Mais l'évolution du cursus entraîne des modifications dans la répartition des étudiants :

- la disparition des cycles de perfectionnement et des CECS (ils ne sont plus que 3 en 2009 dans ce dernier cycle) : ils étaient 27 encore inscrits dans ces 2 cycles en octobre 2008 ;
- la diminution du nombre d'étudiants restés dans l'ancien cursus (DNESM) : 28 en 2009, ils étaient 85 en 2008 ;
- l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers du CNSMDL : 94 en 2009 - 81 en 2008. Les concours d'entrée en cycle Master ont permis l'admission de 15 étudiants, essentiellement de nationalité étrangère ;
- l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers accueillis temporairement ou dans le cadre des échanges Erasmus : 24 en 2009 - 15 en 2008.

Parmi ces étudiants, 11 ont suivi en parallèle des études secondaires en terminale en majorité par correspondance (essentiellement des danseurs mineurs). Depuis quelques années, le CNSMD de Lyon propose des cours de soutien (200h, représentant en moyenne 3h de cours par élève et par semaine) destinés aux danseurs inscrits au CNED, ce qui donne de bons résultats (100% de taux de réussite au Bac). Un partenariat avec le lycée Récamier permet par ailleurs d'accueillir les étudiants inscrits en Bac Arts Lettre / L3 danse.

Enfin, ces statistiques mettent particulièrement en évidence l'importance des examens de fin de 1^{er} et 2^{ème} cycle : en mai et juin 2010, 28 DNESM4, 96 Master2, 81 DNSPM3, (+17 DNSPD3), soit 222 étudiants, devaient présenter un examen public devant jury.



2.2 l'organisation de la rentrée 2009-2010

La rentrée était fixée le 14 septembre pour les étudiants danseurs et le 29 septembre pour les étudiants musiciens.

Comme chaque année, le CNSMD de Lyon diffuse un « **Livret d'accueil de l'étudiant** », distribué en priorité aux étudiants musiciens de première année dès leur admission ; mais téléchargeable sur le site internet, il se révèle également utile pour les autres étudiants et les personnels (il contient divers calendriers, les modalités pratiques de la vie étudiante et la liste réactualisée des contacts utiles dans l'établissement...).



A. les réunions de rentrée

Les étudiants du CNSMD de Lyon sont accueillis chaque année par la direction et une partie des personnels enseignants et administratifs dans le cadre d'une **réunion d'intégration** destinée à leur faire percevoir la logique de l'établissement qu'ils ont intégré et d'explicitier l'organisation de la scolarité.

La réunion d'accueil des premières années musiciens et danseurs, présidée par le directeur, a eu lieu le mardi 29 septembre 2009, salle Varèse.

Cette réunion a été suivie par une rencontre des premières années de musiciens avec le service des études et le directeur des études. Plus technique, cette réunion permet de présenter en détail le programme d'études de l'établissement, les principes pédagogiques du cursus LMD et toutes les modalités pratiques du suivi et d'inscription dans les différentes matières. Les informations sur la vie étudiante sont également données (inscriptions administratives, sécurité sociale, règles d'assiduité, etc...). Elle permet de répondre également à toutes les questions que se posent les étudiants en début de cursus.

Le directeur et le directeur des études ont rencontré également successivement les étudiants musiciens des autres années (DNSPM 2 et 3, Master 1 et 2) le jeudi 1er octobre 2009. Ces réunions permettent d'informer des calendriers d'examens, des nouveautés sur le cursus, sur le règlement des activités collectives, etc...

D'autres réunions de rentrée, par secteurs pédagogiques, ont également eu lieu : département voix et direction de chœurs, lundi 28 septembre - département de musique ancienne, jeudi 1er octobre - département de musique de chambre, mardi 29 septembre.

Ces réunions, présidées par les chefs de département, rassemblent les étudiants (toutes années confondues) du département et l'ensemble de l'équipe pédagogique. Elles sont essentielles pour une communication sur le fonctionnement pédagogique de ces départements et pour l'information sur les calendriers d'examens, les activités collectives qui vont se dérouler dans l'année, notamment dans le cadre de la saison publique.



B. les tests d'orientation pour les étudiants de première année inscrits en musique

Les étudiants musiciens de première année ont participé aux tests suivants :

tests de formation musicale

Contrairement au CNSMD de Paris qui organise un examen préalable et éliminatoire de formation musicale, le CNSMD de Lyon a choisi de tester les étudiants après leur admission et de former en première année, ceux qui auraient des manques ou des faiblesses. Le test est une évaluation des connaissances en vue de l'orientation dans le niveau qui convient à chacun ; il comprend une épreuve écrite et une épreuve orale.

Il est articulé sur deux axes :

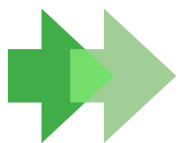
1. connaissances élémentaires classées par modules indépendants validés directement ou imposant un semestre de consolidation ;
2. connaissances culturelles et techniques (épreuves d'analyse des langages musicaux – écoute et partition), en vue de l'orientation pédagogique.

Ces tests concernent tous les étudiants musiciens de 1^{ère} année sauf ceux inscrits en composition, culture musicale, écriture, chant, direction de chœurs et musique ancienne.

Sur les 56 étudiants de 1^{ère} année qui passaient ces tests en 2009, 13 (soit 23%) ont été exemptés de formation musicale, 19 (soit 35%) ont été placés en niveau B (le plus élevé) et 23 (soit 41%) en niveau A, ces derniers avec des cours de soutien en pratique harmonique, rythmique ou mélodique. Les étudiants de niveau A et B s'inscrivent aux cours d'initiation à l'analyse et soutien pendant une année.

tests vocaux (pour les cordes, bois, cuivres, claviers)

Ces tests permettent de connaître la tessiture vocale des étudiants et de mieux les préparer aux cours de chant choral, obligatoire durant leur 1^{ère} année. Le cours de chant choral doit leur permettre de découvrir les liens entre la pratique instrumentale et la pratique vocale, en liaison avec la notion de posture corporelle.



2.3 les inscriptions pédagogiques

L'inscription des étudiants dans les différents cours des disciplines complémentaires est une étape importante pour le bon déroulement de la scolarité et le suivi des étudiants.

En 2008, première année du LMD, cette inscription s'était faite dans des conditions très difficiles (accueil direct des étudiants par les professeurs, sans inscription préalable, rentrée retardée dans les différentes matières, information non encore maîtrisée). En juin 2009, les étudiants avaient rempli leur planning de cours pour 2009/2010 et le service de la scolarité avait pu enregistrer en septembre la plupart d'entre eux dans la base informatique, ce qui a permis un début d'année plus rapide pour les DNSPM 2 et 3 et Master, avec des présences effectives dans les cours dès la rentrée.

Les premières années s'inscrivent mi-octobre dans les disciplines complémentaires après la publication des tests. Le parcours des étudiants première année est plus simple (pas de discipline optionnelle), les inscriptions sont automatiques à partir d'octobre. Une inscription a lieu pour eux en janvier pour le choix de la discipline complémentaire de culture qu'ils doivent commencer à suivre au 2^{ème} semestre.

A. la validation des acquis antérieurs

Les étudiants musiciens de première année (94 étudiants) ont tous été reçus du 2 au 13 octobre par le directeur des études musicales. Cette rencontre individuelle de 20 minutes permet de faire le point sur la formation antérieure de chaque étudiant (conservatoire, université), leur éventuel début d'insertion professionnelle, leurs projets artistiques, les motivations et attentes quant à leur parcours au sein du CNSMDL.

Tout étudiant admis est inscrit en 1^{er} semestre de la première année, mais les directeurs des études (musicales ou chorégraphiques) peuvent, en accord avec l'équipe pédagogique, valider des points de crédits (ECTS) acquis par un étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur français ou étranger.

Cette validation des acquis antérieurs (VAA) revêt un aspect très important dans le parcours des premières années. Elle permet d'accueillir des étudiants plus matures ou aux compétences plus avancées et de leur offrir un parcours pédagogique plus souple et personnalisé au sein de l'établissement, notamment en leur proposant une réduction de scolarité.

B. les réductions de scolarité

En janvier 2010, 28 étudiants (soit 1/3 des étudiants DNSPM1) ont demandé une réduction de scolarité de leur 1^{er} cycle. Il s'agit principalement des étudiants en double cursus, ou des étudiants plus âgés, ayant déjà accompli un parcours antérieur important. Ces étudiants sont représentatifs de tous les départements pédagogiques, mais les étudiants du département claviers furent les plus nombreux (11 étudiants).

Les réductions de scolarité ont reçu un avis favorable et ont été enregistrées à la commission diplômes de février 2010.

C. les inscriptions administratives – délivrance de la carte d'étudiant

- *Les droits de scolarité et d'inscription aux concours d'entrée :*

Les droits d'inscription comprennent les droits liés aux cursus de 1^{er} et 2nd cycle ainsi que ceux permettant de s'inscrire aux concours d'entrée. Ces droits font l'objet d'aménagements tarifaires pour les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur selon les prescriptions du ministère de l'enseignement supérieur. Ils comprennent en outre l'inscription à un cycle supérieur de musique de chambre ou de quatuor à cordes et sont collectifs (ils s'acquittent alors par formation).

La **détermination du montant des droits d'inscription et concours fait l'objet d'une procédure particulière** sous le contrôle conjoint du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère chargé de l'Enseignement Supérieur pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieurs, ils sont identiques pour les CNSMD de Paris et de Lyon qui offrent les mêmes cursus :

- chaque année les établissements indiquent aux tutelles leur souhait d'évolution.
- le ministère chargé de la culture arbitre des montants qui sont ensuite proposés et négociés auprès du ministère de l'Enseignement Supérieur qui cadre la politique générale menée en la matière.
- les droits d'inscription définitifs font l'objet d'un **arrêté du ministère de la Culture et de la Communication** publié chaque année au JORF (cf annexe p. 86).

Les droits d'inscription connaissent généralement une **progression très modérée**, voisine de celle de l'inflation, sauf si des changements organisationnels ou pédagogiques justifient une progression plus soutenue ou que les deux ministères décident une remise à niveau générale après plusieurs années de stabilité (ce fut le cas entre 2003 et 2004 pour les droits d'inscription et entre 2006 et 2007 pour les concours).

Pour l'année scolaire 2009-2010, les droits de scolarité, fixés par arrêté du ministère de la Culture, s'élevaient à 410 euros (inchangés par rapport à 2008) ; les droits de médiathèque : 23 euros (inchangés) ; les frais d'inscription à la sécurité sociale étudiante : 198 euros (+ 3 euros).

Le montant des droits d'inscription a suivi les évolutions suivantes :

montant en euros

années	concours d'entrée	scolarité	média-thèque	sécurité sociale étudiante	total droits inscription	cycle supérieur musique de chambre ou quatuor à cordes
2003-2004	60	278	23	177	478	120
2004-2005	60	360	23	180	563	120
2005-2006	60	400	23	186	609	120
2006-2007	60	400	23	189	612	120
2007-2008	60	400	23	192	615	160
2008-2009	80	410	23	195	628	165
2009-2010	82	410	23	198	631	165

Le chef du service des études est régisseur de recettes pour les droits d'inscription aux concours d'entrée, pour le paiement des droits de scolarité, des droits de médiathèque et des droits de cotisations à la sécurité sociale annuelle des étudiants. Les frais d'inscription aux concours d'entrée et droits de scolarité sont fixés par arrêté du ministère de la Culture.

Les étudiants boursiers sont exonérés du paiement des droits de scolarité et de sécurité sociale, mais pas des droits de médiathèque.

En 2009, une **procédure d'informatisation** a été mise en place par le service des études, après établissement d'un cahier des charges en lien avec une société informatique. Tous les étudiants (à l'exception des 1^{ères} années) devaient d'abord procéder, du 3 septembre au 16 octobre 2009, à une pré-inscription sur le site internet du conservatoire, avant inscription définitive. A la fin de l'inscription, les formulaires d'inscription des étudiants ont été informatisés et envoyés par e-mail aux mutuelles étudiantes. Cette procédure, mise en place avec succès, a permis de faciliter la gestion des inscriptions (moins d'attente pour les étudiants, délais raccourcis pour l'enregistrement des inscriptions). Cette organisation sera appliquée à tous les étudiants en 2010/2011.

- *la sécurité sociale*

Comme tout établissement d'enseignement supérieur, le CNSMDL a la responsabilité d'affilier ses étudiants à la sécurité sociale. Le paiement de la cotisation est une condition à l'inscription pour la scolarité.

L'inscription et le paiement de la cotisation s'effectuent en même temps. Les étudiants danseurs et la FDCA s'inscrivent directement au sein de ces départements.

Afin de faciliter cette démarche, un dossier spécifique « d'inscription administrative - délivrance de la carte d'étudiant » est diffusé aux étudiants de 1^{ère} année dans leur dossier d'accueil et téléchargeable sur le site internet (section Vie étudiante).

Les non affiliés représentent un pourcentage important (23%) et illustrent la diversité des situations sociales des étudiants : ce sont les étudiants de moins de 16 ans (ayant-droit de leurs parents), les plus de 28 ans, les étudiants salariés permanents, les étrangers européens qui choisissent la Couverture Européenne d'Assurance Maladie, les étudiants mariés couverts par la sécurité sociale de leur conjoint ou les étudiants inscrits dans un autre établissement d'enseignement supérieur.

Une fois l'inscription achevée, le service des études édite par export de la base informatique 4D scolarité, le répertoire des coordonnées des étudiants (trombinoscope) qui est diffusé à l'intérieur de l'établissement.

- *étudiants boursiers sur critères sociaux*

Jusqu'en 2007, la gestion des dossiers de demandes de bourses sur critères sociaux était assurée par le service des études (en 2008, par le service financier) sur le budget propre du Conservatoire.

A partir de 2009-2010, suite au décret n° 2009-337 du 26 mars 2009 relatif aux bourses et aides attribuées aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture (JORF du 28 mars 2009), **la gestion des dossiers sur critères sociaux a été confiée au CROUS**. Cependant, par mesure transitoire sur cette année, le paiement des bourses a continué à être assuré par l'établissement.

Les étudiants boursiers se répartissent comme suit :

Année	Echelon 0	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6	Total
2004-2005	22	38	17	21	18	38		154
2005-2006	26	42	19	20	22	46		176
2006-2007	28	47	21	16	20	64		196
2007-2008	25	41	20	19	27	51		183
2008-2009	36	23	14	14	16	25	17	145
2009-2010	33	21	14	10	12	18	10	118

La diminution du nombre d'étudiants boursiers en 2009/2010 peut s'expliquer par ce **changement de procédure** qui génère des critères d'attribution moins favorables pour les étudiants. Le CNSMDL valorisait les critères d'âge, les années d'études plus longues et l'éloignement du domicile familial, pour tenir compte des spécificités du recrutement des étudiants musiciens et danseurs.

Le taux d'étudiants boursiers reste cependant élevé (20% du nombre total d'étudiants en 2009/2010, 30% les années antérieures). Il devrait se stabiliser autour d'1/4 de l'effectif étudiant.



- *l'inscription des étudiants de 3^e année à l'Université Lyon 2*

Avantage de la mise en place du LMD, les étudiants du CNSMD de Lyon peuvent également s'inscrire en **double cursus** à l'Université de Lyon 2 par conventionnement passé avec cette institution.

C'est la deuxième année que cette possibilité est offerte aux musiciens inscrits en 3^e année du DNSPM : l'inscription parallèle en 3^e année de licence de musique à l'Université Lyon 2 est possible. Les étudiants du CNSMDL devaient acquitter des droits d'inscription à l'Université d'un montant de 114 euros.

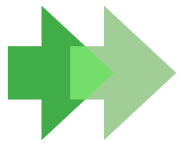
29 étudiants de DNSPM3 (sur 75) **soit 38% de la promotion des musiciens**, se sont inscrits en licence de musique à l'université Lyon 2 pour l'année universitaire 2009/2010. Ils sont représentatifs de l'ensemble des départements pédagogiques (cordes : 9 ; bois : 4 ; cuivres : 6 ; claviers : 5 ; musique ancienne : 5) à l'exception du département voix.

Ils étaient 81 DNSPM3 mais 6 d'entre eux ont été interdits d'inscription en raison d'un retard de cursus trop important en L2 (avoir obtenu 120 ECTS à la fin de la 2^e année est une condition obligatoire pour s'inscrire en 3^e année de licence à l'Université).

Le nombre d'étudiants choisissant l'inscription à l'Université est **en augmentation par rapport à l'an dernier** : ils étaient seulement 13 sur 66 (soit 20%).

Cette possibilité de double cursus a également été offerte pour la première fois en 2009/2010 aux étudiants danseurs inscrits en DNSPD3 (jeune ballet). 12 se sont inscrits en "Licence Arts et spectacle" à Lyon 2 soit **63%** de la promotion des danseurs.

Cela fait donc au total 41 étudiants du CNSMDL inscrits en 3^e année de licence à l'Université, soit près de **42% de la totalité** des étudiants de 3^e année de l'établissement.



2-4 les évaluations 2009-2010



A. en musique

– les contrôles dans le cadre de la discipline principale :

Ils sont organisés dans les trois semaines précédant les vacances de printemps et concernent l'ensemble de la première et deuxième année du 1^{er} cycle (DNSPM2 et DNSPM3) pour les disciplines instrumentales et vocales, à l'exception de la musique ancienne et certains étudiants M1 entrés directement en Master. Ils sont organisés devant un jury comprenant des représentants extérieurs et des professeurs d'autres disciplines de l'établissement.

– les épreuves publiques de fin d'études :

Les épreuves publiques de fin de 2^e cycle (Master2) se sont déroulées pour la première fois en mai et juin 2010. Elles ont été organisées aux mêmes dates et avec les mêmes jurys que les épreuves publiques de fin de 1^{er} cycle (DNSPM3). Pour quelques disciplines cependant (violon, piano), la constitution d'un jury commun ne fut pas possible pour des problèmes de durée d'épreuves ou de disponibilité de salles.

Ces épreuves sanctionnent le cursus dans la discipline principale. A l'issue du 1^{er} cycle, l'étudiant doit posséder de saines bases instrumentales et musicales, lui permettant d'aborder, d'une manière toujours plus autonome, un large répertoire tant soliste qu'en musique d'ensemble.

Le 2^e cycle consacre l'autonomie réelle de l'étudiant. C'est pourquoi les récitals sont composés le plus souvent de programmes libres (sans œuvres imposées) et donnent l'occasion à l'étudiant de prouver sa capacité à maîtriser la scène dans toutes ses composantes.

Les récitals de fin d'études ont une durée plus longue par rapport au cursus antérieur, puisqu'un examen supplémentaire est organisé à la fin du 1^{er} cycle. En 2010, les récitals de DNSPM3 ont représenté environ 60 heures de musique sur scène, les récitals de Master environ 110 heures. Cet allongement de la durée des récitals a des répercussions sur la charge de travail du service des études et sur l'organisation de la saison publique.

Les programmes de ces récitals sont édités et diffusés par le service des études. Ils comportent le détail des œuvres jouées et nomment tous les participants (notamment les étudiants qui accompagnent le candidat pour l'exécution de son programme). Ces documents constituent une face importante dans la mémoire des études musicales de l'établissement.

– Les soutenances des mémoires de Master 2 :

Les étudiants de Master 2 ont rédigé et soutenu devant jury un mémoire de recherche conformément aux obligations du cursus de 2^e cycle. Ces premières soutenances se sont déroulées sur 3 jours (29, 30 et 31 mars 2010).

La liste des mémoires proposés est indiquée en annexe du présent document (cf p. 86).

Deux jurys ont été constitués comprenant des jurys internationaux venant d'autres écoles supérieures

qui côtoyaient des jurés de « praticiens-chercheurs ». Le classement des sujets de mémoire par thèmes a permis de choisir des jurys ayant des compétences sur tous les sujets abordés.

Les étudiants qui avaient déjà rédigé un mémoire étaient dispensés d'une rédaction écrite, mais certains parmi eux ont néanmoins entrepris d'en rédiger un nouveau. Les autres ont établi un plan de soutenance, mais leur présentation orale était travaillée et efficace.

Les thèmes du jury 1 regroupaient des recherches sur les expériences personnelles, les créations de spectacle, l'ethnomusicologie, abordaient des questions sur le corps et l'instrument, s'interrogeaient sur l'écriture ou sur les commandes à des compositeurs, le contemporain, les claviers/percussions...

Les thèmes du jury 2 s'articulaient autour de la musique ancienne, questionnaient des œuvres (classique/romantique) ou les rapports entre musique et littérature.

Deux types de problématiques ont été soulignés :

- . des cas de recherche sur des domaines déjà explorés qui prouvaient la capacité de l'étudiant à se mettre en route pour une recherche par rapport à sa pratique artistique. Il ne s'agissait pas d'une recherche pure mais travailler sur cette recherche fut un grand pas pour ces étudiants.

- . des mémoires qui faisaient état d'une vraie recherche appliquée, qui apporte du nouveau à la connaissance musicale et musicologique. Ces mémoires ont révélé un vrai potentiel chez les étudiants.

Le bilan de ces premières soutenances a été jugé positif, les échecs ont été très peu nombreux, la bonne surprise vient du nombre élevé de très bons mémoires, ce qui donne beaucoup d'espoir sur l'évolution future de la recherche dans l'établissement.

– le contrôle continu

L'un des aspects fondamentaux de la réforme LMD est l'importance accordée au contrôle continu dans les évaluations de toutes les disciplines aussi bien principales que complémentaires. En 2009/2010, la saisie des différentes notes de contrôle continu a constitué une tâche longue et fastidieuse, d'autant plus que les professeurs (surtout pour les disciplines principales) semblent peu motivés par ce type d'évaluation et tardent à donner leur note. Une procédure de saisie des notes par internet a été décidée en juin 2009 et sera mise en place pour le 1^{er} semestre 2010/2011.



- le nombre de jurys pour les examens et concours :

Avec la mise en place du LMD et le renforcement du dispositif d'évaluation, la sollicitation des jurys a considérablement augmenté. S'il n'y a pas eu un nombre de jurés plus important (les jurés communs à plusieurs examens ont été privilégiés), ce sont les heures de jurys qui ont augmenté (le montant des rémunérations est donc en augmentation réelle).

Ces changements ont engendré une progression des indemnités de participation et des frais de missions. Cette organisation complexe à mettre en œuvre génère en outre, un surcroît d'activité auprès de services, qui a été absorbé à moyens humains constants.

Les jurys sont proposés par les professeurs. Les contacts préalables, les convocations, l'accueil sont assurés par les agents du service des études. Ils assurent également la gestion du dossier pour transmission au service financier en vue du paiement des jurés.

en musique	
nombre de jurés des épreuves de fin d'études (DNSPM et Master) :	117
nombre de jurés des contrôles instrumentaux :	54
nombre de jurés des concours d'entrée :	81
nombre de jurés pour les examens des disciplines complémentaires :	50
en danse	
nombre de jurés des épreuves de fin d'études (DNSPD3) :	5
nombre de jurés des épreuves publiques (DNSPD2) :	5
nombre de jurés des contrôles de fin d'année (AP et DNSPD1) :	9
nombre de jurés des contrôles des disciplines de culture :	13
nombre des jurés du concours d'entrée :	5



2-5 la délivrance des diplômes

La liste des diplômés de 2^e cycle est jointe en annexe. (cf p. 86)



A. la commission des diplômes

La commission des diplômes émet un avis sur tous les problèmes liés au déroulement de la scolarité des étudiants musiciens et danseurs : aménagements de scolarité ; modification de cursus ; prolongations et réductions de scolarité ; équivalences et dispenses ; congés, arrêts de scolarité ... Elle donne un avis au directeur avant attribution définitive du diplôme.

La commission se réunit deux fois par an à la fin de chaque semestre. Elle est composée du directeur, du directeur-adjoint, des directeurs des études musicales et chorégraphiques, des chefs de département ou de leurs représentants, des enseignants et des étudiants, membres du conseil pédagogique, d'un représentant de l'association des étudiants et de représentants désignés par l'Université Lumière Lyon 2, conformément à la convention signée avec cet établissement pour la délivrance de la licence

- la commission des diplômes du jeudi 18 mars 2010

Cette commission de fin de premier semestre examine le cursus des étudiants devant présenter leur récital de fin d'études en 1^{er} et 2^e cycle, et alerte sur les difficultés que certains auront à obtenir leur diplôme en fin d'année. Si elle ne statue pas définitivement sur la situation scolaire des étudiants, elle permet d'une part de dresser un bilan intermédiaire sur la validation du 1^{er} semestre de l'année et sur le rattrapage des retards des années antérieures pour certains étudiants en difficulté, d'autre part de faire une projection sur l'évolution des cursus jusqu'à la fin de l'année et pour l'année suivante.

L'ordre du jour de la commission a été le suivant :

Étudiants en 2^e cycle (Master) et ancien cursus (DNESM) :

- étudiants (M2) devant présenter leur récital de fin de 2^{ème} cycle en juin 2010
- étudiants en DNESM devant présenter leur CES en juin 2010
- étudiants en admission conditionnelle en Master 1
- étudiants DNESM n'ayant pas validé toutes leurs UV pour l'obtention de leur diplôme

Étudiants en 1^{er} cycle (DNSPM) :

- étudiants DNSPM3 devant présenter leur concert de fin de 1^{er} cycle en juin 2010
- étudiants en difficulté dans la réalisation de leur cursus de 1^{er} cycle
- réduction de scolarité des étudiants de DNSPM1

Informations diverses

- suivi de la commission des diplômes du lundi 29 juin 2009
- diplômes délivrés
- démissions, arrêts de scolarité

- la commission des diplômes du jeudi 1^{er} juillet 2010

L'ordre du jour était le suivant:

Étudiants en 2^e cycle (Master) ayant présenté leur récital de 2^e cycle en juin 2010

Étudiants en DNESM ayant présenté leur CES en juin 2010 (+ CECS)

Étudiants en admission conditionnelle en Master 1 pour passage en Master 2 en 2010/2011

Étudiants en 1^{er} cycle (DNSPM) : attribution du DNSPM et situations de scolarité

Informations diverses (musiciens) : suivi de la commission des diplômes du jeudi 18 mars 2010

Département Danse

Outre l'avis donné pour l'obtention des diplômes des 1^{er} et 2^{ème} cycle, cette commission a fait le bilan du suivi de la scolarité qui peut être résumée par les chiffres suivants :

• **en musique**

- redoublement :

4 étudiants ont été autorisés à redoubler leur Master 2 ; 6 leur année de DNSPM3 ; 3 leur année DNSPM2.

- prolongation de scolarité :

8 étudiants ont bénéficié d'une prolongation de scolarité pour valider les disciplines complémentaires manquant pour l'obtention de leur diplôme.

- arrêt de scolarité :

Il a été mis fin à la scolarité de 10 étudiants à la fin de leur cycle d'études (DNESM ou Master2) et de 3 étudiants en cycle DNSPM.

- admission conditionnelle en master :

18 étudiants de DNSPM3 n'ont pas obtenu leur DNSPM mais ont été admis de manière conditionnelle en Master 1.

• **en danse**

- démission de 5 étudiants en cours d'année
- 2 étudiantes en DNSPD1 ne sont pas autorisées à poursuivre leur cursus suite aux résultats du contrôle.
- 2 étudiants sont autorisés à redoubler en DNSPD1.
- 1 étudiant en année préparatoire n'est pas autorisé à poursuivre son cursus suite aux résultats du contrôle.
- 1 étudiant en année préparatoire est autorisé à redoubler.



B. les diplômes délivrés

- attribution du grade de Master aux titulaires des diplômes de 2^e cycle supérieur

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 16 juillet 2010, **le grade de Master est conféré de plein droit**, pour les sessions 2010 à 2015, aux titulaires des diplômes de 2^e cycle supérieur du CNSMD de Lyon dans les spécialités suivantes : *musicien-interprète, direction de chœurs, culture musicale, composition, écriture, pédagogie et formation à l'enseignement de la musique.*

L'arrêté a été publié au Bulletin Officiel n°31 du 2 septembre 2010 du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les diplômes n'ont pu être attribués aux étudiants de 2^e cycle du CNSMD de Lyon qu'après cette date.

103 diplômes de second cycle répartis dans les disciplines suivantes ont été attribués en 2010 :

- musicien-interprète : 74
- direction de chœurs : 1
- culture musicale : 3
- composition : 3
- écriture : 1
- pédagogie et formation à l'enseignement de la musique : 21

- Nombre total de diplômes délivrés en 2010 :

Diplômes	Français		Étrangers		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
DNESM	7	4	1	3	15
DNSPM	29	31	6	6	72
MASTER	50	37	12	4	103
DNSPD	6	8	0	0	14
CA Musique	14	7	0	0	21
CA Danse	1	14	0	2	17
Total	107	101	19	15	242

Les CA danse de la promotion III ont été délivrés en novembre 2009.

Les étudiants de la promotion 2010 de la FDCA musique ont obtenu un double diplôme (CA + master). Parmi les 103 Masters figurent les Master de pédagogie et de formation à l'enseignement de la musique.

Les étudiants étrangers diplômés représentent 14% du total des diplômés.

- nombre de licences délivrées par l'Université Lyon 2 :

27 étudiants inscrits à Lyon 2 en licence de musique ont obtenu leur DNSPM. La licence de musique leur a donc été attribuée en septembre 2010.

11 étudiants inscrits à Lyon 2 en licence ont obtenu leur DNSPD. La licence danse en « Arts du spectacle » leur a donc été attribuée en septembre 2010.



3- L'ouverture de l'enseignement vers l'extérieur et l'insertion professionnelle



3-1 les séminaires et master-classes

L'organisation durant les cycles d'études d'événements particuliers accueillant artistes de renom et pédagogue reconnus constitue l'un des éléments caractéristiques de la formation dispensée au CNSMD de Lyon. Proposé par les enseignants, en lien avec les projets pédagogiques, ils sont féconds en échanges, apprentissages et enrichissement de la démarche artistique.



A. en musique

L'année 2009-2010 a donné lieu à **62 invitations**. Les artistes et enseignants invités ont dispensé aux étudiants du CNSMD de Lyon des séminaires récurrents dans les classes instrumentales et vocales (684 h), des séminaires de musique de chambre et d'improvisation (186 h) et des master-classes (526 h).

Un voyage de la classe d'orgue à La Chapelle Royale de Versailles a été organisé dans le cadre d'une master-classe spéciale.



B. en danse

Le département danse a comme chaque année **invité des professeurs** afin de permettre à ses élèves d'approcher d'autres regards sur la pratique artistique.

- en danse classique :

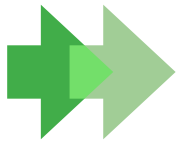
Béatrice Massin - Sarah Berreby - Anota Marquet Sophie - Anahi Renaud - Kerry Szuch
Dominique Lainé - Céline Talon - Wilfried Romoli - Claudette Scouarnec

- en danse contemporaine :

Mariko Aoyama - Yan Raballand - Alain Gruttadauria - Kim Hee-Jin - Julien Monty
Andonis Foniadakis - Yuval Pick - Antoine Roux Briffaud - Lazare Huet - Benjamin Lamarche

2 master-classes ont en outre été organisées :

Susan Alexander, Technique Cunningham - du 16 au 18 novembre 2009
Aurélié Cayla, Atelier Kylian - du 1^{er} au 3 mars 2010



3-2 les bourses aux projets

Les bourses de soutien à projet artistique :

Il s'agit de bourses financées par mécénat et destinées à soutenir les étudiants musiciens dans leur pratique et activité de recherche. Ses bourses, dont le montant est évalué au regard du projet fourni par les étudiants (en individuel ou collectif), permettent de financer l'achat ou l'entretien d'instruments particuliers, la participation à des concours internationaux, des frais liés à la réalisation de projets artistiques spécifiques ou de recherche.

Elles sont attribués après examen des dossiers spécifiques réalisés par les candidats par une commission réunissant représentants du CNSMD de Lyon et mécènes.



A. bourse Mécénat Musical Société Générale

19 dossiers déposés, 19 bourses allouées (20 étudiants concernés)

Montant des aides = 32 400 €

Dans le cadre de ce soutien, le CNSMD de Lyon a organisé un concert des lauréats MMSG à destination du MMSG, le 25 mars 2010.

La commission d'attribution pour l'année académique suivante s'est tenue le 26 avril 2010.

Le détail des bourses ainsi qu'une présentation du concert sont joints en annexe (cf p. 86)



B. bourse ADAMI

24 dossiers déposés, 15 bourses ont été allouées (dont dix pour des achats d'instruments, trois pour des formations de spécialisation et deux pour des concours internationaux).

Montant des aides = 30 000 €

Les bourses favorisant la mobilité des étudiants (hors Erasmus) :



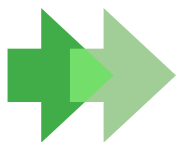
C. bourse du conseil régional : Explora Sup

Il s'agit d'une bourse soutenant la formation à l'étranger des étudiants rhônalpins. Cette année 19 aides ont été attribuées.

Montant des aides 31 421 € (en complément d'Erasmus ou pour mobilités hors Erasmus).

D'autres aides ponctuelles peuvent parfois être attribuées sur projets spécifiques par les institutions suivantes : Centre international Nadia et Lili Boulanger, Bourses pour la vocation de la fondation Marcel Bleustein Blanchet, OFQJ, Banques Populaires Natexis, SACEM, ADAMI, SPEDIDAM ...

Un soutien individualisé aux étudiants « entrepreneurs » est également proposé en vue de l'aide à la constitution de dossiers, demandes de subvention, recherche de financements, montage de budgets...



3-3 les concours et auditions

Le CNSMD de Lyon se fait le relais des auditions et concours nationaux et internationaux auprès de ses étudiants.

Le service chargé des relations internationales et de l'insertion professionnelle assure ainsi le repérage, le tri, l'affichage et la diffusion des affiches et brochures concernant les concours internationaux, les auditions pour académies diverses, ainsi que les offres d'emploi (postes d'orchestre, postes d'enseignement et divers).

4 candidats issus du CNSMD de Lyon ont participé à l'audition du NJO (Orchestre des Jeunes des Pays-Bas), 2 d'entre eux ont été acceptés.



3-4 les stages en milieu professionnel

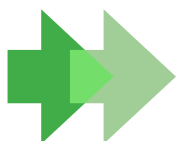
Le CNSMD de Lyon a travaillé à développer plus particulièrement cet aspect de la formation.

Pour cette année, 10 stagiaires danseurs ont été accueillis à l'Orchestre national de Lyon, l'Opéra national de Lyon et dans des compagnies.

Pour les étudiants musiciens, un projet a été mené en vue d'organiser un stage professionnel avec l'Orchestre du Capitole de Toulouse.

Une audition de sélection des candidats (Aida) a été organisée le 3 novembre 2009, elle a réuni 4 flûtes, 7 clarinettes, 6 hautbois, 2 bassons français et 1 contrebasse.

5 étudiants ont été sélectionnés, ils ont obtenus une bourse d'un montant individuel de 7 500 € et pour chacun, trois semaines de session à l'orchestre du Capitole de Toulouse.



3-5 l'organisation des conférences relatives aux « aspects pratiques du métier »

Dispensées par des professionnels aux étudiants et intégrées dans les cursus (UV obligatoires) elles constituent un apport indéniable par sensibiliser les étudiants aux problématiques de leur future activité et améliorer leur insertion professionnelle.

Mis en place au moment de l'entrée en vigueur du LMD pour l'année universitaire 2008-2009, le module sur les « Aspects Pratiques du Métier » semble désormais bien intégré dans le parcours des étudiants et les thèmes abordés correspondent bien aux besoins en terme d'information et de sensibilisation ressentis par les anciens diplômés lorsqu'ils sont interrogés au titre de leur insertion professionnelle.

Le programme a été conçu sous forme de **conférences ouvertes à tous les étudiants** dont deux obligatoires par an à valider en 2^e et 3^e année de Licence et en 1^{ère} et 2^e année de Master.

Le programme est étalé sur les deux semestres de l'année et se construit au gré des contacts et disponibilités des invités, en essayant de varier les jours de la semaine afin que les étudiants des différentes disciplines puissent intégrer les conférences à leur programme de cours.

Le choix des invités s'est fait jusqu'à présent avec **certains thèmes de base**, comme la question de l'intermittence, la conception d'un projet culturel, les questions autour de l'enseignement. Les autres thèmes sont choisis en fonction des contacts dans le monde professionnel, institutionnel, la tutelle, les sociétés civiles... L'objectif étant d'apporter une sensibilisation et non pas une formation complète sur les différentes questions.

L'objectif est également de **mettre les étudiants en contact avec les différents acteurs** qu'ils auront à côtoyer à l'issue de leur études afin de faciliter les rencontres et de les inciter à construire leur réseau professionnel avant la sortie du CNSMD.

Ainsi, au titre des institutions sollicitées se trouvent le Pôle Emploi spectacle, la Préfecture, la DRAC, la Sacem, Spedidam, Adami, les directeurs d'orchestre, les maisons de production et les acteurs régionaux (organiseurs de concours internationaux, responsables de la politique culturelle d'une ville, agents artistiques...).

Le retour en termes de besoins est également intéressant puisque de plus en plus d'étudiants viennent, à l'issue des conférences, s'informer et demander de l'aide pour le suivi de leurs projets personnels (mise en place de stages, concerts, festivals, etc..)

Sur l'ensemble des conférences, la participation générale est passée de 364 participants en 2008-2009 à 454 participants en 2009-2010.

Le nombre de thèmes abordés est passé de 5 en 2008-2009, à 10 en 2009-2010, ce qui constitue un choix raisonnable pour les étudiants qui peuvent valider des conférences manquantes sur l'année suivante. Ceci explique le nombre croissant d'étudiants qui ont assisté à plus de deux conférences sur l'année.



Certains étudiants (très peu) ne participent pas et demandent à faire valider ces conférences au titre de leur expérience professionnelle actuelle, d'autres suivent plus de conférences que prévu. Il est souhaitable de développer cette participation libre et intéressée car la prise de conscience des besoins en matière juridique et administrative se fait une fois que les étudiants ont quitté la structure et ils se trouvent alors bien démunis.

Il est à noter que pour l'instant, même si les conférences sont ouvertes à tous, elles se font à l'attention des musiciens car ce module n'est pas inscrit dans le programme des danseurs.

	2008-2009	2009-2010
nombre de thèmes abordés	5	10
nombre de conférences organisées	8	13
nombre total de participants sur l'année	364	454
nombre d'étudiants qui ont suivi 1 conférence	74	70
nombre d'étudiants qui ont suivi 2 conférences	123	122
nombre d'étudiants qui ont suivi 3 conférences	12	12
nombre d'étudiants qui ont suivi 4 conférences	2	2



LA FORMATION DIPLÔMANTE AU CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT

1- la FDCA musique

Dans son ensemble, l'année scolaire 2009-2010 est une **année « charnière »** dans l'histoire de la formation à l'enseignement des disciplines musicales du CNSMDL.

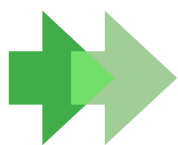
En effet, **pour la première fois, les étudiants issus de cette formation ont pu obtenir le certificat d'aptitude (CA) permettant l'accès au cadre d'emploi de professeur d'enseignement artistique (sous réserve de l'inscription, par voie de concours, sur les listes d'aptitude de la fonction publique territoriale). Le grade de Master leur a été conféré de plein droit** grâce à une décision exprimée dans l'arrêté du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 16 juillet 2010.

Cette décision, et la double certification qui en est le corollaire, permet donc à tous les étudiants de la promotion certifiée en juin 2010, d'enseigner aussi bien sur le territoire national, que d'être reconnu sur le plan international où la possibilité d'enseigner est subordonnée, en général, au fait de posséder une équivalence du grade de Master.

La durée de la formation (formation initiale) représente un volume de 750 heures environ et s'échelonne à Lyon sur deux années scolaires complètes. Ce volume horaire de temps de cours et de travail estimé des étudiants, ne suffit pas à définir le temps de la formation jugé nécessaire pour obtenir le certificat ou valider le diplôme de second cycle.

Il faut aussi prendre en considération les prérequis liés à la formation artistique supérieure puisque parmi les conditions requises pour se présenter au concours d'entrée de la formation à l'enseignement, chaque candidat doit avoir validé une première année de 2^e cycle d'enseignement supérieur dans la discipline dans laquelle il souhaite devenir enseignant.

La formation lyonnaise – comme celle qui est dispensée par le Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, du reste – s'adosse, de fait, à une formation de second cycle d'études supérieures dans la discipline artistique des étudiants puisqu'en fin de compte les étudiants qui valideront leur certificat d'aptitude et dans le même temps leur diplôme de 2^e cycle de pédagogie seront détenteurs également, dans la plus grande majorité des cas, d'un diplôme de second cycle d'études supérieures dans leur discipline artistique. Ils auront suivi dans tous les cas, l'ensemble du cursus de 2^e cycle d'enseignement artistique dans leur discipline, en amont ou pendant leur formation à l'enseignement.



1-1 le concours d'entrée

Le concours d'entrée pour la formation à l'enseignement, à Lyon, est ouvert à tous les étudiants ayant validé une première année de Master dans l'ensemble des disciplines enseignées dans les deux établissements supérieurs français.

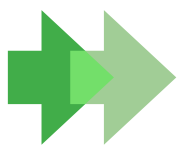
En plus de cette condition, la liste des disciplines pour lesquelles il est possible de concourir tient compte également de la liste des disciplines pour lesquelles il est possible de se présenter dans les concours organisés par la fonction publique territoriale et de celles qui sont enseignées au sein des conservatoires.

En l'occurrence, il est possible de se présenter pour le CNSMDL dans les disciplines suivantes :

violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, piano, percussion, harpe, orgue, accordéon, guitare, musique ancienne, chant, direction de chœurs, professeur d'accompagnement, écriture, culture musicale, jazz, composition musique électro-acoustique.

Concernant cette année, 102 demandes de dossiers d'inscription ont été déposées et après validation ou désistement, 72 candidats se sont présentés au concours d'entrée, toutes disciplines confondues. 20 candidats ont été retenus, soit un **taux de sélection de plus de 19%**.

La liste des candidats admis au titre de cette XVI^e promotion est jointe en annexe (cf p.86)



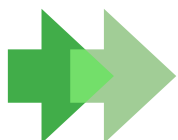
1-2 les activités de la formation

Parmi les activités de la formation, un certain nombre de **séminaires** sont organisés et à ce titre des personnalités de la musique et de son enseignement ou des chercheurs dans les domaines de l'éducation de la sociologie de l'art, des sciences politiques ou de tout autre domaine touchant à celui de la formation à l'enseignement viennent témoigner et enrichir la réflexion des étudiants dans leurs travaux de recherche.

Ont ainsi été accueillis durant l'année 2009/2010 :

- **Michel Develay**, docteur en didactique des disciplines et docteur ès lettres et sciences humaines, professeur émérite de l'Université Lumière-Lyon 2
- **Luc Fuchs** : professeur de clarinette au conservatoire populaire de musique de Genève, auteur d'un site sur la pédagogie de la musique : Pédagore
- **Gérard Geay** : professeur d'écriture CNSMDL, chercheur attaché au Centre de Musique Baroque de Versailles. Créateur du département de musique ancienne du CNSMDL.
- **Volny Hostiou**, serpentiste, professeur de saxhorn et de tuba au CRR de Rouen, actuellement dans la réalisation d'une thèse : « L'interprétation des messes polyphoniques en France sous le règne de Louis XIV. La question de l'instrumentation. »

- **Noémi Lefebvre**, docteur en Sciences politiques, auteur d'une thèse : « Education musicale et identité nationale en Allemagne et en France ».
- **Vincent Magnon**, professeur d'écriture, conservatoire à rayonnement régional de Chambéry.
- **Olivier Py** : professeur, chef de département du département de jazz, CRR de Chalon/s/Saône.
- **Cécile Richard**, directrice adjointe du conservatoire à rayonnement régional d'Annecy.



1-3 les stages et institutions partenaires

Durant leur formation, les étudiants effectuent **deux stages** dans leur discipline de référence.

Ces deux stages d'une durée de dix à douze semaines chacun, s'effectuent dans les CRR ou les CRD sous la tutelle d'un conseiller pédagogique, professeur enseignant cette même discipline.

Pour l'année 2009/2010, les étudiants en formation ont été en stage dans **plus d'une vingtaine d'établissements** : conservatoires régionaux ou départementaux implantés dans tout la France.

La liste des stages effectués détaillant établissements d'accueil et classes des professeurs est jointe en annexe (cf p.86).





1-4 la délivrance de la Certification de la XV^e promotion

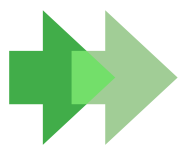
A l'occasion de l'évaluation terminale, les étudiants en formation présentent un mémoire centré sur ou autour de préoccupations pédagogiques.

Liste des mémoires soutenus en juin 2010 (cf annexe p. 86)

Magali Albertini	De la transversalité dans l'accompagnement
Pierre-Antoine Badaroux	Le Jazz et ses objets, Quelques approches empiriques des pratiques historiques du Jazz pour (re)penser son enseignement
Laure Beretti	Réflexion sur la place du corps de l'apprenti dans l'enseignement instrumental
Fabienne Bouvet	Enseignement artistique spécialisé et diversité culturelle
Emmanuel Branca	La Musique, Une pratique culturelle
Patrice Bréfort	Prélude sur le thème de l'audition intérieure
Cécile Clouet	Donner du sens à l'apprentissage des adolescents
Christophe Coronas	La culture musicale au sein du cours instrumental : Réflexion sur l'enseignement de la trompette
Vincent Courier	Flûte à bec et Institutions, le rôle du professeur
Marie-Virginie Delorme	L'écriture comme vecteur de transversalité
Arnaud Lassus	La classe de percussion, l'Institution et la pluralité des langages musicaux
Sophie Lechelle	CROIRE EN L'ORGUE ! Quelle place pour un instrument connoté à l'école de musique ?
Héroan Loiret	Vers une représentation vivante de la pratique musicale de l'enseignement Le rôle de l'accompagnateur et du continuïste
Bertrand Masseï	Le musicien-interprète au défi de la modernité
Clément Mépas	Qu'est ce que l'écriture musicale ? sa caractérisation, ses mutations
Stéphane Michaud	Réflexion sur les notions de Tradition et Modernité ou comment articuler ces deux aspects dans notre enseignement
Etienne Planel	L'intégration de l'écriture dans le cours de Formation musicale
Pierre Pouillaude	La « culture professionnelle » des enseignants de la musique Réflexions sur une notion au cœur des changements de l'Ecole de musique
Joseph Rassam	La tablature d'orgue et ses avantages pédagogiques
Béatrice Warcollier	Réflexions sur la transmission du métier de chef de chœur
Jonathan Zwaenepoel	L'analyse des modèles, le seul outil pour enseigner la composition ?

Après l'examen terminal et en connaissance des résultats du contrôle continu, tous les étudiants inscrits dans le programme de formation ont obtenu le certificat d'aptitude et le diplôme de 2^e cycle valant grade de Master de pédagogie et formation à l'enseignement de la musique.

La liste détaillée des diplômés par spécialité est jointe en annexe (cf p. 86).



1-5 la réussite aux concours de la fonction publique territoriale en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude pour les promotions précédentes

Ces concours organisés en vue d'une inscription sur la liste d'aptitude de la fonction publique territoriale se sont déroulés fin 2009.

Parmi les étudiants issus de la formation lyonnaise ayant souhaité s'y présenter, 55 d'entre eux ont été inscrits sur la liste d'aptitude.

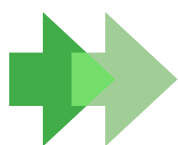
Compte tenu de la périodicité des concours de la fonction publique (tous les 3 ans, environ) et du fait que chaque année une vingtaine d'étudiants sont issus de la formation (numerus clausus contraint), cela pourrait exprimer un **taux de réussite de plus de 90%** et donc témoigner d'un degré d'insertion professionnelle élevé.

Le détail des taux de réussite aux concours de la fonction publique territoriale est joint en annexe (cf p. 86).

2- la FDCA danse

La période scolaire septembre 2009 à juin 2010 correspond à :

- la fin de formation pour la promotion 3 avec l'examen final
- la pré inscription, l'inscription et le concours d'entrée de la promotion 4
- la fin d'études de la promotion 3 (2008/2009)



2-1 la fin de formation de la 3^e promotion

Cette 3^e promotion comprenait 16 stagiaires dont 6 en classique , 8 en contemporain, 2 en jazz.

Différents organismes ont pris en charge le coût pédagogique de la formation pour les stagiaires : UNIFORMATION, CA2M Metz, FIF/PL, AFDAS, Conservatoire de Bicêtre, communauté d'agglomérations Béziers, AGEFOS, Mairie d'Aurillac, Mairie de Nantes.

A- les sessions

Cette fin d'études comprenait deux dernières sessions correspondant à un total de 96h30.

Session 8 (54h) : 6 jours du lundi 24 août au samedi 30 août 2009
rendu et présentation des mémoires

Session 9 (42h30) : 5 jours du lundi 26 octobre au vendredi 30 octobre 2009
préparation à l'examen final/relation accompagnateur/bilan

B- les tutorats

Chaque stagiaire effectue au minimum deux stages de tutorat de 35h dans un établissement spécialisé. Dans chacune de ces situations, ils sont encadrés par un tuteur qui les accompagne sur le chemin de l'enseignement. La coordonnatrice effectue une visite d'évaluation pour chaque stagiaire.

Les institutions suivantes ont accueillis les stagiaires de la formation : CRR Paris, CRR Lyon, CRD Manosque, CRR de Metz, CRR Caen, CRR Montpellier, CRR Bordeaux, CRR Montpellier, CRR Nancy, CRR Mulhouse, CRR Poitiers, Conservatoire Paris XX, CRD Sarzeau, CRC Issy les Moulineaux, ENSD Marseille, CRR Nantes, CRR Grenoble, CRR Lille, CRD La Roche sur Yon, CRR Avignon, CRD Troyes.

C- les mémoires

Les stagiaires ont produit un mémoire de recherche qui a été rendu à la fin du mois d'août.

La liste des mémoires est la suivante :

Nathalie Barbier	Costumes de Peintre, costumes de Couturier. Costume décor ou costume peau ?
Dominique Laine	Du rêve à la réalité
Muriel Masclaux	Les ateliers : des outils pédagogiques pour l'enseignement de la danse classique
Léonid Pissarenko	Les richesses de la danse traditionnelle russe
Alexandra Thebault	Entre forme et sensation ? quels choix didactiques pour la danse classique ? La danse classique peut-elle être enseignée par la sensation ?
VéroniqueThery	Scénographie : lieu de l'interaction entre la danse et les autres arts
Claire Blanchard	« Comment ça grandit les pieds ? » moments de danse intergénérationnelle

Patricia Borges Henriques	Le fil rouge : enseignant/interprète un paradoxe, une complémentarité
Catherine Chatelain	Le moindre détail
Muriel Demaret	Le corps mémoire Comment l'enfant traverse-t-il plusieurs esthétiques dans le champ chorégraphique ?
Françoise Leick	May B : expérience et transmission
Lucie Madonna	Danse et paysage : une incarnation sensible de l'espace Vers l'affirmation d'une esthétique personnelle
Véronique Moutoussamy	La danse contemporaine hors les murs
Madeline Reant	Former des artistes chorégraphes ?
Séverine Cutivet Martel	Comment définir le free style ? Une expérience singulière : « Matt Traces »
Mariane Isson	L'improvisation et la danse jazz

➔ D- l'évaluation continue

La fin de formation de la promotion 3 correspond au moment où l'on finalise tout le dispositif d'évaluation continue afin de l'intégrer au résultat final.

La coordonnatrice doit donc établir pour chaque stagiaire :

- avec l'équipe, une note/20, coefficient 4 (une journée entière de concertation pédagogique : 31 octobre 2009)
- au vu des évaluations de chaque tuteur, une note de tutorat /20, coefficient 3
- au vu du rapport de stage d'observation, une note/20, coefficient 1

Les stagiaires reçoivent courant octobre le détail de la note de contrôle continu.

➔ E- l'examen final

12 jours d'examen sont délocalisés dans un établissement spécialisé de musique et de danse. Pour la promotion 3, l'examen a eu lieu au CRR de Lyon.

• les épreuves comprennent :

- un cours technique de 40 min niveau 1, accompagné par un musicien
- un cours technique de 40 min niveau 2, accompagné par un musicien
- un atelier de 30 min niveau 1 ou 2
- une analyse d'un extrait chorégraphique en vidéo de 40 min
- un entretien de 20 min

- le calcul final des notes pour chaque stagiaire compile les notes obtenues aux épreuves et celles du contrôle continu.

- les taux de réussite :

Résultats

classique	5/5 (+1 rattrapage validé)
contemporain	7/8
jazz	2/2 (+1 rattrapage validé)

- **Le bilan pédagogique de la formation**

Une journée de bilan, réflexion, formation et prospection sur l'évolution de la formation s'est tenue le 1^{er} novembre 2009. Elle a permis de proposer des aménagements futurs pour l'organisation des sessions suivantes.



2-2 le recrutement et le début de formation de la 4^e promotion



A- le concours d'entrée

- **calendrier :**

18 janvier 2010 : épreuve écrite (3h)

convocation du 15 février au 20 février 2010 : épreuves pratiques du concours d'entrée, en formation de 3 jurys différents, composés de 6 personnalités et de danseurs « sujets » recrutés pour les épreuves pratiques chorégraphiques.

- **nombre d'inscrits :**

	pré-inscription	inscription	résultats
classique	19	12	6
contemporain	27	17	8
jazz	23	12	7

Soit un **taux de sélection de 30%** par rapport aux inscrits (51% par rapport aux présents).

➔ B. les sessions

Deux premières sessions ont été organisées (171h) :

. session 1 : (72h ou 8 jours) du samedi 10 au samedi 17 avril 2010
musique/travail en équipe

. session 2 : (99h ou 11jours) du samedi 3 au mardi 13 juillet 2010
pédagogie de l'enfant

➔ C- prise en charge

Différents organismes ont pris en charge le coût pédagogique de la formation pour les stagiaires : Ville PONTARLIER, Amis Ballets Monte Carlo, AFDAS, FONGECIF, Ville CHALON, FONGECIF, Uniformation, AGEFOS, FIFPEL

➔ D- les tutorats

Chaque stagiaire effectue au minimum 2 stages de tutorat de 35h dans un établissement spécialisé. Ils sont encadrés par un tuteur qui les accompagne sur le chemin de l'enseignement.

Institutions partenaires : CRR Lyon, CRR Grenoble, CRR Montpellier, CRR Toulon, CRR Caen, CRD Manosque, CCN Roubaix Nord, CRR Paris, CRR Reims, CRD Montreuil, CRR Chambéry, CRR Mulhouse, CRD Macon, CRD Nîmes, CRD Troyes, CRD Sarzeau, Conservatoire Paris XX, CRD Pantin, La Manufacture Aurillac, CRD Châteauroux, CRC Garches, CRC Martigues, CRR Avignon, Conservatoire Paris XVII et XVIII, École de danse Cesson Sevignon.





II - LES ACTIONS À L'INTERNATIONAL

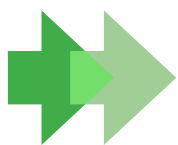


L'ouverture à l'international est inhérente de facto à la **réputation de l'établissement**, à la **composition de ses effectifs étudiants** (17% d'étrangers inscrits en cursus diplômant, 20% si l'on compte les Erasmus) et à **l'activité des enseignants** du conservatoire et des futurs professionnels que sont les **étudiants**.

1- Erasmus

La participation au programme Erasmus est **l'un des axes privilégiés** de l'action internationale, initiée par le CNSMD de Lyon en 2003, elle a connu un **développement considérable ces dernières années**.

Durant 2010, l'agrément de l'établissement au programme Erasmus a fait l'objet comme il se doit d'un contrôle mandaté par l'union européenne. Ce contrôle conduit par le cabinet Deloitte et associés s'est conclu en décembre 2010 par une **validation complète** et confirmation des subventions attribuées.



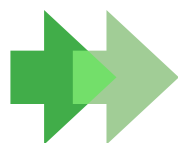
1-1 les partenariats ERASMUS

Le CNSMD de Lyon a conclu 57 accords bilatéraux répartis sur tout le territoire européen avec cependant une nette prédominance de l'Allemagne et l'Europe de l'est.

organisation de la mobilité :

Le service des relations internationales et de l'insertion professionnelle propose chaque année une réunion technique d'information aux étudiants (21 janvier 2010 pour cette année).

Il participe également à la réunion annuelle des coordinateurs Erasmus (Bucarest – sept 09), le Congrès de l'Association Européenne des Conservatoires (Maastricht – 5 au 8 nov. 09). Yves Rechsteiner, chef du département de musique ancienne a en outre représenté le CNSMD de Lyon à la Plateforme Musique Ancienne de l'AEC (La Haye – janv. 10).



1-2 la mobilité étudiante

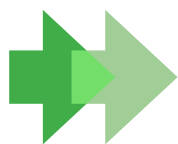
(voir données statistiques en annexe p. 86)

- **mobilité sortante** : 83 dossiers traités (36 demandes pour plusieurs destinations), 23 séjours effectués dont 4 hors quota soit un « Erasmus-suisse » et 3 étudiants non européens en séjour de type Erasmus – 105 mois de séjour dans 7 pays et 16 établissements.

Les Bourses Régionales et bourses du Mécénat Musical Société Générale sont parfois utilisées en complément des bourses Erasmus voire à titre unique pour les non européens.

• **mobilité entrante** : 65 dossiers traités issus de 37 établissements, 23 étudiants accueillis pour 126 mois de séjour cumulés au CNSMDL - 10 pays représentés et 18 établissements.

5 étudiants ont été accueillis à la résidence du CNSMDL et 5 ont été hébergés par les contacts donnés par le service (71%) qui aide également les étudiants à leur domiciliation bancaire. Ils sont accueillis et réunis deux fois dans l'année par le service (petit-déjeuner d'accueil en septembre et pot en janvier).



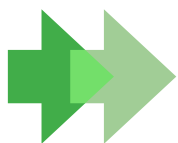
1-3 la mobilité enseignante

Mobilité sortante : 11 dossiers traités, 11 séjours effectués par 9 professeurs pour 45 jours d'enseignement – 6 pays concernés et 8 établissements.

Mobilité entrante : 9 dossiers traités, 9 professeurs accueillis pour 27 jours d'enseignement – 6 pays concernés et 8 établissements.

6 enseignants accueillis à la Résidence (hôtes payants) et 3 réservations hôtel par le service.

2- les coopérations internationales



2-1 coopération pédagogique avec l'Université Nationale de Bogota

Initiée en 2003, cette coopération s'est déroulée du 8 au 22 octobre 2009 (détails en annexe p. 86).

Elle s'est matérialisée par **l'organisation de cours, séminaires, conférences, concerts** en présence de Bernard Cazauran, professeur de contrebasse, chef du département des cordes ; de Jean Geoffroy, professeur de percussion ; de Patrick Millet, professeur de composition de musique à l'image ; d'Isabelle Replumaz, coordinatrice.



Bernard Cazauran en cours

Un **échange croisé d'étudiants** a également été organisé :

3 étudiants de Lyon (Clément Griffaut, pianiste - Romain Daron, violoniste et Laetitia Pansane, compositrice musique à l'image) ont étudié un semestre à Bogota et 1 étudiant de Bogota (Gregorio Baquero, contrebassiste) est venu étudier un trimestre à Lyon dans le cadre de la coopération Ville de Bogota, Ambassade de France et CNSMDL pour le concours national des jeunes musiciens colombiens.

L'opération a obtenu un financement croisé de l'Institut Culturel, l'Ambassade de France, la Ville de Bogota, et l'Université nationale de Bogota.



2-2 mobilité enseignante et étudiante avec la faculté de musique de l'université de Montréal

Une étudiante de Lyon (Julie Fuchs, altiste L3) a pu passer quatre mois à Montréal. Elle a obtenu le soutien financier du conseil régional (bourse explora Sup) et de l'Office Franco-Québécois de la Jeunesse.

Le CNSMDL a accueilli Jutta Puchhammer, professeur d'alto de Montréal pour une semaine en février 2010 (master-classe, séminaire, concert).

Une visite préparatoire pour un projet autour de Stockhausen avec les classes de flûtes des deux établissements a permis à la classe de Philippe Bernold d'accueillir Lise Daoust, professeur à Montréal en février 2010.

3- le développement de cursus internationaux



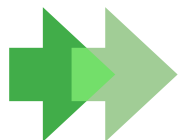
3-1 l'élaboration d'un Master commun de composition avec la Hochschule für Musik und Theater Hamburg

Fruit de relations anciennes et étroites avec cet établissement renommé, le CNSMD de Lyon a entamé une réflexion croisée en 2010 afin de créer un diplôme de second cycle en composition.

Des réunions de travail se sont tenues à Hambourg du 8 au 12 décembre 2009 en présence du directeur des études musicales, d'un professeur de composition et du chef de service chargé des relations internationales.

Une demande de soutien à l'Université Franco-Allemande a été portée par les deux établissements en octobre 2009. Elle a obtenu un accord se traduisant par une première convention financière en décembre 2010.

Le CNSMD de Lyon a représenté le consortium à la réunion annuelle de l'Université Franco-allemande le 27 mai 2010 (Dijon).



3-2 l'élaboration d'un Master européen commun de musique contemporaine Lyon/Tallinn/Stockholm/Hambourg

Initié par l'Académie de Tallinn ce projet a été lancé par une réunion réunissant les partenaires possibles à Tallinn, du 11 au 14 février 2010.

Durant l'année 2010, un important travail rédactionnel commun a été réalisé afin de construire un **dossier de demande de subvention au programme européen.**

Le projet a obtenu un accueil favorable de l'Union européenne en décembre 2010 (seul projet d'un établissement d'enseignement culturel retenu en France). La conception et mise en place du cursus sera donc soutenue et financée par l'Union à hauteur de 281 355 € sur trois ans. Elle doit aboutir au lancement du cursus à la rentrée 2013-2014.

4- les projets artistiques internationaux



4-1 l'Académie franco-allemande de musique de chambre contemporaine « OPUS XXI » à la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon du 19 au 30 août 2010

Le CNSMDL et la Hochschule für Musik und Theater Hamburg de Hamburg, organisent à la fin du mois d'août une **académie de musique de chambre et d'ensemble, consacrée au répertoire contemporain.**

Outre la découverte et l'appropriation du répertoire, elle permet à de jeunes musiciens de travailler en étroite collaboration avec des compositeurs de générations, cultures et esthétiques différentes. Par la mixité de ses participants (interprètes, enseignants, compositeurs, de nationalités diverses), Opus XXI favorise une approche pédagogique et artistique basée sur l'expérience collective de la création musicale dans les domaines de la composition, l'interprétation et l'improvisation.

Deux réunions préparatoires communes se sont tenues du 8 au 12 décembre 2009 à Hambourg et le 19 mai 2010 à Villeneuve-lez-Avignon.

Ce projet réunit de **nombreux partenaires du monde musical** :

- côté français : Office franco-allemand pour la Jeunesse, SACEM, Mécénat Musical Société Générale, SPEDIDAM et la Chartreuse (apport en industrie)
- côté allemand : Oscar & Vera Ritter-Stiftung, Impuls Neue Musik, HfMT Hamburg Stiftung

Participants du CNSMD : Henry Fourès (ancien directeur), Nicolas Bucher (directeur des études musicales), Fabrice Pierre (professeur de harpe), Jean Geoffroy (professeur de percussions), Jean-Marc Foltz (CRR Strasbourg), Isabelle Replumaz (chef du service chargé des affaires internationales).

A l'occasion de cette académie, une **commande artistique** a été passée à Karl Naegelen, compositeur diplômé et une pièce a été offerte pour les dix ans d'Opus XXI par un ancien diplômé Vincent Carinola, treize instrumentistes et une chanteuse sélectionnés par le CNSMDL dont 11 en cursus ou récemment diplômés de Lyon, 2 de Strasbourg, 1 du CNSMD de Paris.

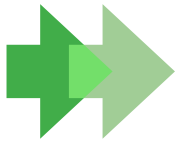
Les manifestations publiques in situ se sont traduites par la tenue d'une **conférence par les quatre compositeurs invités, une mise en musique du parcours de visite de la Chartreuse et deux concerts à la Chartreuse.**

Une tournée Hambourg/Strasbourg a par la suite été effectuée sous la direction de Fabrice Pierre après un séjour de remontage des pièces au CNSMDL du 25 au 29 septembre 2010.

Elle a donné lieu à la tenue d'un concert au Festival Musica de Strasbourg le 29 septembre 2010 ainsi qu'à la Rudolf Steiner Haus de Hambourg.

L'ensemble du projet est financé par le soutien des partenaires français et allemands.





4-2 productions artistiques diverses

Le CNSMDL a été invité par l'Académie de Musique de Varsovie à l'occasion du Festival Chopin (dans le cadre du bicentenaire) pour un concert et une master-classe du 6 au 10 mars 2010.

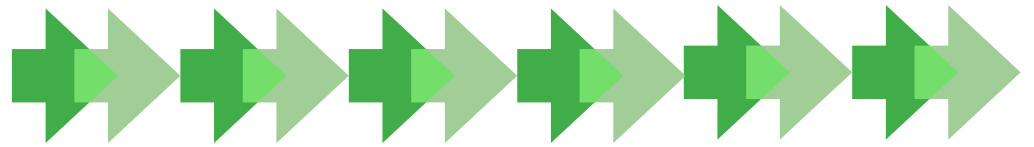
Participants : Henry Fourès (ancien directeur) et Florence Boissolle (ancienne étudiante en piano du CNSMDL), Isabelle Replumaz.

A l'occasion de l'accueil d'une délégation coréenne par la Ville de Lyon, un concert donné par la pianiste coréenne Jahye Euh et le Trio Kang s'est tenu dans les salons de l'hôtel de Ville, le 28 mai 2010.





***III - LA SAISON PUBLIQUE
ET
LES PROJETS ARTISTIQUES CROISES***



Le CNSMD de Lyon a construit sa spécificité sur la pratique scénique des étudiants comme vecteur privilégié de formation. Cette excellence doit s'inscrire dans le territoire afin de servir le rayonnement de l'institution.

De ce fait, une programmation artistique ambitieuse sert cet objectif tout en permettant au public d'apprécier la qualité du travail réalisé par les étudiants.

La saison publique artistique s'inscrit dans ce dispositif, elle a pour vocation de renforcer la visibilité du Conservatoire tout en assurant la promotion de ses activités et l'organisation de l'ensemble des manifestations dans et hors les murs.

Les actions menées s'adressent aux professionnels, futurs employeurs, réseau culturel, candidats, presse et « grand public ».

1- Une saison publique pour valoriser le travail des étudiants et des enseignants

L'organisation de la saison publique a sensiblement évolué ces dernières années. Jusqu'en 2007, la programmation était distincte du service de la communication qu'elle a intégré suite à une réorganisation des services.

L'élaboration de la saison publique repose sur une collaboration étroite entre les enseignants, les étudiants, les partenaires, la direction et le service.

Son organisation matérielle s'appuie à la fois sur le service de la communication/programmation et sur le service de la régie technique composé de régisseurs et d'ingénieurs du son qui servent le bon déroulement de cet important programme.

Cette saison se déroule d'octobre à juin et compte **plus de 300 manifestations** chaque année dont **près de la moitié sont externalisées**. Il convient également d'y ajouter **une partie des pratiques collectives des étudiants** et notamment les **activités d'orchestre** ainsi que les **épreuves publiques de fin d'études** qui se déroulent en fin d'année.

Le programme de l'année 2009-2010 est joint en annexe (cf p. 86).

Depuis trois ans, la saison publique s'articule autour de **deux événements ou thématiques annuels** créant ainsi une dynamique à l'intérieur même de la saison.



1-1 les manifestations de la saison publique 2009/2010

Durant l'année universitaire 2009/2010 la saison publique a rassemblé les éléments suivants :

	CNSMD	hors les murs	total
nombre manifestations	178	138	316
nombre de mises en situations professionnelles	2219	1786	4005

nombre de participations par étudiant : 12,7

Le détail de la saison publique est joint en annexe du présent document (cf p. 86).

Pour 2009/2010, les deux thématiques ont été : « **Brahms via Hambourg** » mettant en avant ce compositeur romantique et nos liens avec la Hochschule für Musik de Hamburg ; puis un deuxième moment « **Écoutons jouer les mots** » explorant les correspondances entre musique et littérature et soulignant le partenariat avec l'Ecole normale supérieure de Lyon. Ces thématiques permettent une transversalité généreuse entre les différents départements pédagogiques, fédérant les énergies.

A ces thématiques s'intercalent et s'entremêlent des manifestations récurrentes :

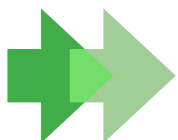
- 4 séries d'orchestre symphonique sous la direction de Peter Csaba
- 3 séries de l'atelier XX-21 sous la direction de Fabrice Pierre
- 2 concerts de musiques traditionnelles
- le printemps du piano (8 récitals)
- les auditions de classes (39)
- les récitals du département cordes les jeudis midi (20)
- les soirées lyriques (4 représentations)
- les ateliers d'hiver du département danse (4 représentations)
- les portes ouvertes du département danse (une journée)
- les classes de musique de chambre
- les cartes blanches aux professeurs
- les épreuves publiques de fin d'études

La saison publique du Conservatoire est aussi l'occasion **d'inviter des artistes de renom** qui viennent partager leurs expériences et leur talent auprès des étudiants et du public. Un lien pédagogique est également assuré par la proposition en amont de master-classes. C'est ainsi qu'ont été accueilli notamment : Dominique Visse, Alain Joule, Michel Bouvard, ainsi que les chorégraphes Daniel Larrieu, Ken Ossola, Andonis Foniadakis, Eric Oberdorff et Yan Raballand.

L'implication des enseignants donne lieu à la préparation de concerts ou d'interventions solistes notamment Jean-Marc Aymes, Florent Boffard, Nicole Corti, Emmanuel Ducreux, Odile Edouard, David Guerrier, Marianne Muller, Hervé N'Kaoua, Jean-Marc Phillips-Varjabedian, François Sabatier ...

Cette programmation valorise le travail pédagogique mené tout au long de l'année. Toute la difficulté de la construction d'une saison émane du fait que le CNSMD est un établissement public d'enseignement artistique et non une structure de production en tant que telle. La programmation tient compte des aléas des cursus des étudiants et des obligations de leur apprentissage ainsi que de leur vie d'artiste en devenir.

Ainsi la saison publique s'élargit avec des propositions artistiques reflétant l'ensemble des esthétiques enseignées au Conservatoire : de la musique médiévale à la création, de la danse à l'improvisation.



1-2 La fréquentation de la saison publique

La fréquentation des concerts sur 2009/2010 est **stable (15 500 spectateurs dans les murs)**.

Les ventes de billets assurées au sein du service ont représenté 6 828 euros de recette sur la saison 2009/2010 pour 14 concerts payants dont deux au bénéfice d'associations (Rotary International et Fondation Raoul Follereau).

Les concerts hors les murs font l'objet d'une communication collaborative avec les structures d'accueil afin de s'assurer de la bonne visibilité de nos actions à l'extérieur.

Le dépliant mensuel papier (9 publications par an) a été abandonné pour la saison 2010/2011 au profit d'un support PDF mensuel téléchargeable via le site internet. Cette économie a permis de redéployer une communication spécifique autour des deux thématiques annuelles.

2- des partenariats pour faire rayonner le CNSMD de Lyon et servir au mieux l'insertion professionnelle des étudiants

Les collaborations avec les **institutions d'enseignement, de production ou de diffusion servent le rayonnement du conservatoire.**

Elles sont l'occasion de contractualiser avec des partenaires sur le plan local mais aussi régional, national et international. Ces représentations musicales et chorégraphiques extérieures se sont largement multipliées au travers des collaborations solides.

Chaque année une **quarantaine de collaborations** permettent aux étudiants danseurs ou musiciens de se produire sur scène ou de collaborer à des projets artistiques spécifiques avec les institutions suivantes:

- Opéra National de Lyon
- Auditorium de Lyon Médiathèque de Vaise (Lyon 9e)
- Théâtre de Villefranche
- Conseil Général de l'Isère
- École Normale supérieure de Lyon
- 3 universités lyonnaises
- Maison de la Danse
- Pata'Dôme
- Le Croiseur
- musée des Beaux-arts de Lyon
- musée des tissus et des arts décoratifs
- Biennales d'Art contemporain et de la danse
- Églises de Charbonnières et de Saint-Pothin
- Chapelle de la Trinité
- les Subsistances



Le **département danse et le jeune ballet** ont développé des partenariats spécifiques avec des institutions et des écoles supérieures telles que l'ENSBA (École nationale supérieure des Beaux-arts), l'ENSAL (École normale supérieure d'Architecture de Lyon).

Parallèlement à ces partenariats évoqués, la **programmation du Conservatoire** est alimentée par des propositions issues de différents travaux pédagogiques mais aussi par des projets initiés par les étudiants eux-mêmes. A ce titre, le partenariat avec le Théâtre Astrée de l'Université Lyon 1, propose chaque année une résidence à différents groupes d'étudiants. Ces derniers, ayant préalablement répondu à un appel à projets, sont sélectionnés par les directeurs des deux structures.

Ces partenariats valorisent ainsi le **réseau professionnel pour l'insertion des étudiants**, élément indispensable à la poursuite de leur carrière. Grâce à ce réseau, ils peuvent se confronter à la réalité du métier, aux publics et à différentes conditions scéniques.

Chaque année, un étudiant est amené à se produire une dizaine de fois.

Il leur est régulièrement proposé d'intégrer des productions avec des structures professionnelles. C'est ainsi que l'Orchestre national de Lyon a accueilli, après auditions, des chanteurs pour leur concert traditionnel de fin d'année. De plus, des instrumentistes sont souvent amenés à rejoindre des productions de l'Opéra national de Lyon.

3- La diffusion du jeune ballet

Le jeune ballet privilégie une diffusion hors les murs et investit de nouveaux lieux chaque année, faute d'une scène répondant aux besoins techniques au sein du Conservatoire.



3-1 chorégraphes et répétiteurs invités au jeune ballet

contemporain : Michel Kelemenis, Julien Monty, Yan Raballand

néo-classique et classique : Kader Belarbi, George Balanchine

répertoire :

extraits de *4 tempéraments* chorégraphie George Balanchine remonté par Adam Lüders

extraits de *Who cares* chorégraphie George Balanchine remonté par Adam Lüders



3-2 créations

Étranges voisins chorégraphie Kader Belarbi

Point d'ancrage chorégraphie Julien Monty

Tout un monde lointain- variation chorégraphie Michel Kelemenis

Bics et plumes spectacle jeune public - chorégraphie Yan Raballand



3-3 représentations

Cette saison comptabilise 7 représentations du jeune ballet pour les spectacles « tout public » et les 12 spectacles « Bic et plume », en direction du jeune public. Cette création du chorégraphe Yan Raballand (ancien étudiant) a été co-produite avec la Maison de la Danse et le théâtre de Vénissieux.

Différents lieux ont été investis par le jeune ballet :

Université Lumière Lyon 2

Maison de la Danse

amphithéâtre culturel Astrée dans le cadre du festival Chaos Danse

Opéra-Théâtre de Saint-Étienne

La maison du peuple, Millau

La Rampe, Echirrolles

Le Toboggan, Décines

Le département danse et le jeune ballet sont aussi intervenus sur des **projets spécifiques** :

Biennale de la danse
Musée d'Art Contemporain de Lyon (dans le cadre de la Biennale d'Art Contemporain)
Le Croiseur (avec l'École nationale supérieure des Beaux-arts)
Musée des Beaux-Arts
Les Subsistances
Conseil Architecture Urbanisme Environnement de Lyon

4- l'ouverture à des manifestations différentes pour dynamiser les processus créatifs et toucher de nouveaux publics

La saison publique du CNSMD est également un moment d'accueil de certaines manifestations telles que le Concours international de musique de chambre de Lyon, les récitals d'anciens étudiants, les cycles de concerts-conférences en collaboration avec l'Université Ouverte Lyon 1, la Biennale Musiques en scène, ou encore l'IFAC (Institut français d'art choral).

La création d'un **spectacle jeune public** par le jeune ballet, première pour un établissement d'enseignement supérieur en danse français, a contribué largement à la diffusion du jeune ballet en région et a permis de sensibiliser des enfants à l'univers de la danse.

Depuis 2010, de nombreuses autres actions sont réalisées pour développer le public du CNSMD :

- participation aux journées de rencontre avec les **nouveaux arrivants** (stand à l'hôtel de ville).
- partenariat avec le service municipal en faveur des **séniors**
- visibilité renforcée dans les universités sur leur site internet
- une convention avec l'association **Culture pour tous** a été contractée en 2010 pour l'accueil des **publics « empêchés »**.

Les **visites au CNSMD** sont également une occasion de présenter et de sensibiliser un nouveau public. En 2009/2010, 11 visites ont été assurées par le service communication (anciens vétérinaires, ISCOM, école Saint Charles de Serin, lycée Saint-Just, lycée Robert Doisneau, MJC Montchat, Université Tous âges, association « Lyon d'abord », collégiens de Haute-Loire).

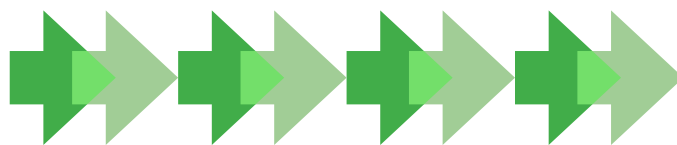
L'année 2010 est marquée par un partenariat privilégié avec l'école maternelle Ravier. Le CNSMD a accueilli à 4 reprises les élèves lors de répétitions diverses et 3 interventions dans les classes ont été proposées par nos étudiants.

L'un des objectifs des prochaines saisons est de travailler à créer de nouveaux cycles permettant de toucher des publics particuliers ou de proposer des formats de programmation différents :

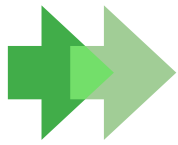
- programmation de soirées avec trois concerts autour d'une même thématique, une occasion de retrouver un esprit convivial, propice au croisement des disciplines, des répertoires et des publics.
- lancement d'un cycle « jeune public » pour la saison 10/11 contribuera également au renouvellement des publics et à l'accompagnement trans-générationnel.



IV - LES MOYENS DE L'ÉTABLISSEMENT



1- les instances de gouvernance



1-1 le conseil d'administration

Conformément aux dispositions de son décret statutaire n° 2009-201 du 18 février 2009, portant statut des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, le CNSMD de Lyon est administré par un conseil d'administration.

A. compétences

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement, notamment :

- 1° les orientations générales de l'établissement et le règlement des études
- 2° le budget et ses modifications
- 3° le compte financier et l'affectation du résultat de l'exercice
- 4° les conditions générales de rémunération du personnel contractuel
- 5° les projets d'achats ou de prise à bail d'immeubles, les projets de ventes et de baux d'immeubles
- 6° les dons et legs
- 7° les actions en justice et les transactions
- 8° les prises, extensions et cessions de participations, ainsi que la création de filiales
- 9° les concessions
- 10° la politique tarifaire
- 11° le règlement intérieur
- 12° le rapport annuel d'activité

B. composition

- président : Monsieur Yves Rolland (nommé par décret du 23 juin 2010)
- membres de droit (art 7 du décret 2009-201 du 18/02/2009) :
 - Monsieur Guillaume Boudy,
secrétaire général du ministère chargé de la Culture et de la Communication, ou son représentant
 - Monsieur Georges-François Hirsch,
directeur général Direction Générale de la Création Artistique, membre titulaire
 - Monsieur Laurent Van Kote,
délégué à la danse Direction Générale de la Création Artistique, membre titulaire
 - Madame Anne Poursin,
déléguée à la musique Direction Générale de la Création Artistique, membre titulaire
 - Madame Catherine Buard,
chargée de mission Direction Générale de la Création Artistique Membre, suppléant de Madame Anne Poursin

- **membres nommés**

- Madame Viviane Serry, directrice du conservatoire à rayonnement régional de Nantes
- Monsieur Hervé Robbe, directeur du centre chorégraphique national du Havre
- Monsieur Serge Dorny, directeur de l'Opéra de Lyon
- Monsieur Hugues Dufourt, directeur de la recherche émérite au CNRS

- **membres élus** (novembre 2009)

- Collège des enseignants pour les disciplines musicales
titulaires : Madame Nicole Corti, Monsieur François Espinasse
suppléants : Madame Isabelle Germain, Monsieur Emmanuel Ducreux
- Collège des enseignants pour les disciplines chorégraphiques
titulaire : Madame Dominique Genevois
suppléante : Madame Corine Duval-Métral
- Collège des personnels administratifs et techniques
titulaires : Madame Annette Fournier, Monsieur Richard Baconnier
suppléants : Madame Emmanuelle Bejoint, Madame Sandrine Ferrer
- Collège des étudiants pour les disciplines musicales
titulaire : Monsieur Octavian Saunier
pas de suppléant
- Collège des étudiants pour les disciplines chorégraphiques
titulaire : Mademoiselle Solène Michel

- **membres à voix consultative**

- Monsieur Géry Moutier, directeur du CNSMD Lyon
- Madame Florence Sevin-Davies, chef du département du contrôle budgétaire et comptable ministériel
- Monsieur Hervé Koelblen, agent comptable du CNSMD Lyon





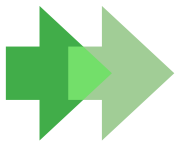
C. ordres du jour des deux réunions de l'année 2010

- **Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2010**

- 1 – approbation du procès verbal du CA du 20 novembre 2009
- 2 – compte financier 2009
- 3 – décision budgétaire modificative N°1 au budget 2010
- 4 – délibération sur les modalités de prise en charge des frais de mission (nuitées)
- 5 – tarifs 2010-2011
- 6 – délibération sur la fixation du seuil des marchés en dessous duquel délégation de signature est donnée à l'ordonnateur
- 7 – approbation des points du règlement des études qui ont reçu un avis favorable du conseil pédagogique du 2 mars 2010.
- 8 – délibération sur une mise en réforme de matériels de bureau et informatique
- 9 – questions diverses

- **Conseil d'administration du 10 décembre 2010**

- 1 – approbation du procès verbal du CA du 1^{er} octobre 2010
- 2 – décision budgétaire modificative n°2 – exercice 2010
- 3 – budget 2011
- 4 – vote pour l'attribution d'une subvention à l'association du personnel du CNSMDL
- 5 – questions diverses



1-2 le conseil pédagogique

Conformément aux missions fixées par le décret du 18 février 2009 portant organisation du CNSMD de Lyon (articles 14 et 15), le conseil pédagogique formule un avis sur le règlement des études avant sa présentation au conseil d'administration. Le directeur peut proposer également des sujets de débats sur l'organisation de la scolarité et sur les projets pédagogiques de l'établissement. Le conseil pédagogique est composé à raison des deux tiers de représentants élus du personnel enseignant au conservatoire et à raison d'un tiers de représentants élus par les élèves.

Le conseil pédagogique s'est réuni trois fois durant l'année scolaire 2010 abordant principalement les questions suivantes :

- la création d'un nouveau cursus : le 3^e cycle (doctorat)
- la modification du règlement des études
- modalités de l'admission en 2^e cycle (conditions de langue et de diplômes)
- aménagement du cursus (choix des disciplines complémentaires)
- précisions sur les évaluations (danse)
- modifications des maquettes LMD (composition)
- le bilan d'épreuves dans le cadre du LMD (soutenances de mémoire)
- la présentation d'événements (colloque, semaine de professionnalisation)

L'ordre du jour détaillé des conseils pédagogiques était le suivant :

- **conseil pédagogique du jeudi 12 novembre 2009**

- rôle du Conseil pédagogique
- information sur les échanges Paris / Lyon, les contacts grandes écoles et lieux de diffusion, la mise en œuvre du cycle 3, les auditions, les perspectives à l'international, l'ouverture aux publics.
- rôle des chefs de département
- L3-M1-M2 et rôle étendu du professeur
- la semaine de professionnalisation, les 30 ans du CNSMDL et la saison publique
- présentation du département de Culture Musicale

- **conseil pédagogique du jeudi 2 mars 2010**

- présentation du 3^e cycle (doctorat) au CNSMD de Lyon
- bilan sur les outils de travail
- le Master de musique de chambre : la question des disciplines complémentaires
- les concours d'entrée en 1^{er} et 2^e cycle : la question des diplômes et de l'orientation automatique des étudiants (s'ils ont une licence, concours d'entrée obligatoire en master ?)
- niveau de langue française exigé pour les candidats étrangers au concours d'entrée en Master
- question sur le semestre 2 de la discipline complémentaire en DNSPM3
- modifications à apporter au règlement des études pour la partie danse
- présentation du colloque de culture musicale.

- **conseil pédagogique du mardi 27 avril 2010**

- bilan des soutenances des mémoires de Master et perspectives pour l'an prochain
- projet de nouvelles grilles LMD en composition
- le Master de musique de chambre : la question des disciplines complémentaires
- question sur le semestre 2 de la discipline complémentaire en DNSPM3



Bics et Plumes, création chorégraphique jeune public de Yan Raballand © Christian Ganet

2- les ressources documentaires : la « Médiathèque Nadia Boulanger »

Ce service, intégré au réseaux des bibliothèques musicales est un outil privilégié des étudiants et des enseignants au service de la pratique artistique et de la recherche.



2-1 les collections et le prêt

Le service de la médiathèque rassemble en ses murs un **fonds considérable** : 45 124 titres et 70 447 exemplaires disponibles au prêt dans leur grande majorité.

La majeure partie de ces collections est constituée par les **partitions** (23 783 notices et 34 216 exemplaires) disponibles pour leur grande majorité au prêt (22 053 notices dont 30021 exemplaires).

Les collections sont également composées de **livres musicaux** (8 634 notices et 9 421 exemplaires, disponibles au prêt : 7 824 et 8 542 exemplaires).

On trouve également dans ces fonds des **documents sonores et audiovisuels** (4 823 titres et 8 550 exemplaires, disponibles au prêt : 3 036 titres, 4 572 exemplaires).

Depuis 2006, le nombre de prêts annuels sur place a fortement diminué :

2006 :	5 3632
2007 :	4 6106
2008 :	4 3367
2009 :	3 8079
2010 :	3 6376 prêts dont 21 075 partitions, 6 722 documents sonores et 3 779 livres musicaux

L'on peut dire que par rapport à 2006 les prêts ont pratiquement baissé de moitié.

En revanche les consultations à distance ont progressé en parallèle : la fréquentation du portail a fortement progressé.

Les statistiques sont parlantes : hausse de 12 % du nombre de visites ainsi qu'une hausse de 27 % du nombre de visiteurs cumulés sur l'année universitaire, à noter que 94,9% des visiteurs accèdent directement au portail de la médiathèque (contre 62,6 % l'an dernier).

Cette augmentation est due essentiellement à trois événements majeurs :

- Désormais les lecteurs inscrits à la bibliothèque peuvent avoir accès, non seulement en venant à la bibliothèque, mais aussi de n'importe quel ordinateur à l'extérieur, aux grandes bases de données du RILM, du RIPM, de JSTOR et du New Grove online. Ce **passage à la virtualisation** est une des modifications fondamentales du métier de bibliothécaire.

- La mise en place d'un **accès direct aux monumentales numérisées du fonds Nadia Boulanger**
- La **mise en valeur des possibilités de consulter sur Internet les ressources numérisées dans le monde** concernant les manuscrits musicaux, les partitions, les enregistrements sonores et audiovisuels, les périodiques musicaux.

Au vu de ces éléments il a été décidé de diminuer la présence au prêt du personnel (passage de deux personnes à une seule). Le temps de travail ainsi récupérable est utilisé pour une meilleure exploitation par le public des ressources virtuelles :

- refaire à la rentrée une information sur les bases de données accessibles depuis cette année aux lecteurs inscrits à la médiathèque depuis l'extérieur
- proposer des cours de méthodologie (une séance chaque semaine ou tous les quinze jours (hormis les vacances scolaires) ou tous les quinze jours avec inscription des lecteurs par internet

Les **cours de méthodologie** traitent des ressources documentaires disponibles à la médiathèque en prenant si possible un sujet en correspondance avec un spectacle de la saison publique.



2-2 travail de catalogage des ressources du CNSMD (régie)

Le service de la médiathèque travaille depuis plusieurs années déjà sur le fonds de la régie. Après avoir catalogué tout le fonds de la régie de chœurs, celui du fonds de matériel d'orchestre a commencé cette année.

A noter que la distribution instrumentale est pour chaque partie clairement inscrite au niveau de l'exemplaire, ce qui permet maintenant de prêter informatiquement aux étudiants les parties orchestrales. Cette nouveauté est extrêmement pertinente et va tout à fait dans le sens des FRBR concernant l'item ou l'exemplaire.



2-3 politique de numérisation

Une politique de numérisation permet la mise en valeur de ces multiples ressources. Après la numérisation et mise en ligne des monumentales ayant appartenu à Nadia Boulanger, la médiathèque a conduit en 2010 un projet de numérisation, financé par le Ministère de la culture, de partitions et livres « Trésors de la musique vocale (opéras, oratorios, airs...) et méthodes instrumentales (18e , 19e) » qui devrait prochainement être mise à disposition .

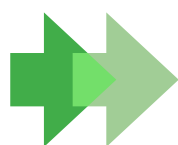
La médiathèque a répondu aussi à un nouvel appel portant sur la numérisation des archives sonores du CNSMD relatives aux musiques composées après 1945.

L'élaboration d'un cahier des charges concernant les enregistrements de concerts réalisés depuis l'ouverture du CNSMD a également été entrepris : localisation, mode et état de conservation... toutes sortes de questions indispensables à l'élaboration en premier lieu d'un inventaire partiel, pour ensuite imaginer un catalogage complet.

Concernant la numérisation de certains concerts, il y a en premier lieu une question à envisager concernant celles des droits d'auteur et droits voisins et des œuvres orphelines.

3- l'accueil du public et la résidence étudiante

Le CNSMD de Lyon offre à ses étudiants des services permettant de garantir des conditions d'accueil favorables.



3-1 l'accueil du public

Cette fonction est, comme dans tout établissement recevant du public, primordiale en ce qu'elle constitue le **premier contact avec l'institution**.

Ce service à la charge, outre **l'accueil de premier niveau et la tenue du standard, de la gestion de l'important planning des salles**.

Le CNSMD de Lyon est en effet ouvert tous les jours et en soirées, week-ends et vacances comprises (hormis les périodes d'été et entre Noël et le Jour de l'An) afin d'offrir à ses étudiants un accès aux salles de cours pour leurs répétitions ou pratiques collectives. Le service de l'accueil gère les prêts de salles et le contrôle des occupations.

Il assure également la surveillance postée de nuit.



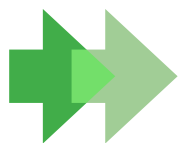
3-2 la résidence étudiante

Le CNSMD de Lyon abrite en ses murs une résidence étudiante qui permet à une partie de ses effectifs d'y être hébergés.

La résidence offre une **capacité de 63 lits** en hébergement simple ou double avec cuisines et sanitaires. Les tarifs sont inférieurs au prix du marché ce qui constitue un **levier d'action sociale** à destination de ses étudiants aux revenus modestes.

Les demandes de logement excèdent très largement la capacité d'accueil offerte (plus de 60%). L'attribution des places se fait après avis de la **commission de logement**, instance associant direction, enseignant, personnel affecté à sa gestion et étudiants qui se réunit deux fois par an. Elle est conditionnée à des critères d'âge (les mineurs sont prioritaires) et de revenus.

4- la communication



4-1 la conception et création des supports et outils de communication

Le CNSMD de Lyon externalise une bonne partie de la photographie et de la mise en page de ses supports imprimés (plaquette de saison, cartes de vœux, fonds d'affiches et dépliants des événements thématiques, fonds d'invitations, fonds d'affiches saison, jeune ballet et institutionnel et insertions presse).

Toutefois, un certain nombre d'objets sont aussi réalisés en interne selon les règles de la charte graphique (affiches des manifestations : journée portes ouvertes de la danse, Printemps du piano, journées de la musique de chambre, épreuves publiques de fin d'études, Opus XXI ; dossier diffusion danse ; plaquette taxe d'apprentissage ; insertions presse et invitations).

L'outil principal de communication papier est la **plaquette annuelle** reprenant l'ensemble des manifestations du CNSMD. Elle fait l'objet d'un tirage à 12 000 exemplaires.

En 2010, la réalisation graphique est également assurée en interne pour le **guide des étudiants, les nouveaux guides du personnel administratif et des enseignants**.

Par ailleurs, le service est chargé de la mise en page des 12 fiches cursus (PDF téléchargeables sur le site) et de la liste de l'équipe pédagogique.

De plus, **tous les programmes de salles et les affiches** correspondants aux manifestations intramuros sont réalisés en interne.

Le service communication s'attache à développer de nouveaux outils pour améliorer la diffusion de l'information notamment sur le web.



4-2 politique web

Principal vecteur de l'information du Conservatoire, le site contient de plus en plus de données et de pages. La mise à jour est effectuée en interne par le service des études pour la rubrique « concours » et « cursus », par le service du personnel pour la page recrutement, par la médiathèque pour la rubrique la concernant et par le service communication pour toutes les autres pages et la coordination générale.

La plate-forme administration du site est très ancienne et ne permet pas certaines applications. Une refonte du site est en cours d'étude pour 2011 en vue d'une ouverture en 2012.

L'élaboration et la création de **newsletters** (actualités et par département) est à la charge du service communication. Le nombre d'abonnés à cette lettre représente plus de 1 250 personnes ciblées.

Le **profil Facebook** du jeune ballet est régulièrement mis à jour par le service afin de développer un réseau « danse ».



4-3 création d'une base de données

L'existence de plusieurs bases de données sur différents supports informatiques ne permettait pas une vision générale des actions de communication, ni une utilisation partagée. Après l'établissement d'un cahier des charges, **une nouvelle base de données a été développée en 2010**. Le fichier constitué représente plus de **11 000 contacts** qui permet de les gérer en réseau et d'envoyer des newsletters.



4-4 relations presse et communication média

Les relations presse constituent un **outil de communication indispensable**. Elles contribuent à la **notoriété de l'établissement**.

Elles préservent et renforcent l'image du CNSMD sur le terrain médiatique en entretenant une relation durable et de confiance avec les journalistes.

Les relations presse regroupent plusieurs activités : constitution et actualisation du fichier, rédaction des communiqués et dossiers de presse.

Des **communiqués de presse** pour les festivals thématiques, la « programmation danse », les « grands concerts » auquel s'ajoute un **dossier de présentation complet de la saison publique** (50 pages) sont ainsi réalisés tout au long de l'année.

En 2010, plus de **2 000 citations** presse ont ainsi été collectées par l'Argus de la Presse.

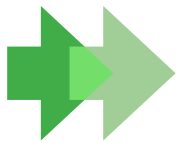
Bien qu'abonné à l'Argus, les articles ne donnent pas lieu à un panorama presse.

Marquée principalement par une **culture de partenariat**, la communication médias s'attache à tous les supports : presse écrite, radio, télévision et internet.

Le budget se partage entre les annonces de recrutement qui font l'objet d'annonces nationales et les annonces liées à la saison publique principalement auprès de la presse écrite locale.

La nouveauté 2010 est marquée par la **création d'une page internet « communiqué de presse »** permettant le téléchargement des informations.

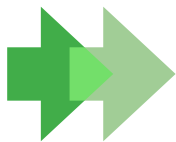
Devant le développement de la presse internet, la mise en œuvre d'un fichier spécifique est engagée afin d'informer les nouveaux supports.



4-5 relations publiques

Les relations publiques contribuent elles aussi à la notoriété de l'établissement. Les principaux domaines d'intervention concernent **l'organisation ou la participation à des événements** : salons, journées d'information, visites, ... C'est ainsi que le CNSMD est présent chaque année aux journées de la Nacre (journée à destination des futurs candidats).

Pour cela, une mise à jour scrupuleuse et régulière de la base de données et des listes d'envois (fichier invités, diffusion des supports de communication...) est assurée au quotidien. Ces listes regroupent l'ensemble des coordonnées des représentants et structures liées au monde de la musique et de la danse : tutelle, ministère, institutions partenaires, associations, organisations professionnelles, programmeurs...



4-6 taxe d'apprentissage

Le CNSMD de Lyon, comme tout établissement d'enseignement supérieur peut bénéficier du versement de la taxe d'apprentissage à laquelle sont assujetties les sociétés. Cette ressource contribue à participer au fonctionnement de l'établissement. Une **campagne de collecte** est ainsi conduite annuellement afin de susciter les versements.

La fabrication d'un **outil de communication spécifique** a été mise en œuvre et une **mise à jour du fichier** sur les potentiels donateurs a été conduite.

Après un **prospect** auprès de 1 000 entreprises, la collecte de la taxe de 2010 est **en hausse de 5 %**.

année	montant	nombre de donateurs
2009	40 360,67 €	72
2010	42 365,67 €	64

Le profil des donateurs est très divers, il va des institutions culturelles de production ou diffusion aux éditeurs en passant par les entreprises implantées localement. Au rang des principaux donateurs on peut notamment citer l'Argus de la presse, Radio France et l'Opéra national de Lyon.



5- le budget

Le service financier assure la préparation budgétaire, la gestion et le suivi de la consommation des crédits.

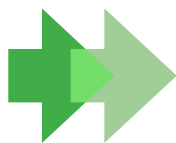


5-1 le budget prévisionnel

Le compte de résultat prévisionnel 2010 s'établissait à **13 728 139 euros** et s'est trouvé porté, à l'issue de deux décisions modificatives, à 13 927 839 euros.

Le tableau de financement abrégé prévisionnel, s'inscrivant initialement à **530 000 euros**, s'est élevé à 1 490 000 euros.

L'articulation de ces deux sections du budget reposait sur une capacité d'autofinancement prévisionnelle nulle qui a fait place à une capacité d'autofinancement de 119 000 euros.



5-2 l'exécution

Le montant total des recettes réalisées en 2010 s'élève à 13 641 296 euros. Les dépenses sont réparties en 13 235 902 euros de fonctionnement et 639 518 euros d'investissement, soit un total de 875 420 euros. L'année se solde par un résultat positif de 405 394 euros.

Le niveau général d'exécution des dépenses pour l'année 2010 s'élève à 95 % pour le fonctionnement et à 42,8 % pour l'investissement par rapport au budget modifié. Le niveau général d'exécution des recettes s'élève à 98,2%.

Le niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement est en progression par rapport à celui réalisé en 2009 (qui était de 93,7% soit plus d'1 point). Ce taux s'améliore notamment pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement hors personnel puisqu'il dépasse 80% (contre 75% l'an passé).

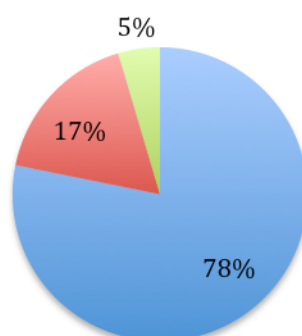
Le montant des dépenses et recettes est détaillé dans le tableau suivant :

	2010			
	BP DM	CF	% exécution	Delta
Personnel	10 953 389	10 847 111	99,0%	106 278
Fonctionnement hors personnel	2 974 450	2 388 791	80,3%	585 660
dont Bourses (cpte 657)	516 200	229 392	44,4%	286 808
dont amortissement	445 000	440 086	98,9%	4 914
Sous total Fonctionnement	13 927 839	13 235 902	95,0%	691 937
Résultat	0	405 394		
Investissement	1 494 000	639 518	42,8%	854 482
Total Fonctionnement et Investissement	15 421 839	13 875 420	90,0%	427 939
Recettes Fonctionnement	13 896 839	13 641 296	98,2%	255 543

Les dépenses budgétaires 2010 se répartissent comme suit :

Répartition des dépenses 2010

■ Personnel ■ Fonctionnement hors personnel ■ Investissement



Les **indicateurs de gestion et de trésorerie se situent à un bon niveau**, en très nette progression par rapport à ceux de l'année 2009 :

La section fonctionnement affiche un résultat positif de 405 394 €. Soit une progression de plus de 108 225 € (36%).

La capacité d'autofinancement progresse de plus de 14% par rapport à 2009, s'établissant à 559 060 € contre 488 811 €.

En section d'investissements, l'excédent constaté est de 344 148 €.

L'apport au fonds de roulement est de 724 542,76 €.

Le fonds de roulement comptable est de 4 145 043,37 € soit une progression de 21% par rapport à l'année 2009 (il s'élevait à 3 420 500,61 €). Il permet désormais d'assurer plus de 120 jours de fonctionnement (contre 90 jours l'année dernière).

6- les ressources humaines

L'objectif principal du service des ressources humaines pour l'année 2010, a été d'améliorer la communication en interne (avec les agents, les organisations syndicales), afin d'informer les agents sur leurs droits mais aussi leurs obligations concernant les congés, les absences etc...

L'accent a été mis sur la transparence aussi bien au niveau de l'accès à l'emploi (vacance de poste, recrutement), que du déroulement de carrière (entretien d'évaluation, promotion).

L'action sociale a été particulièrement intense, outre les aides habituelles (aides au déménagement, classes de découvertes, scolarité, chèques vacances). Le chèque emploi service pour la garde des enfants de moins de 3 ans a été mis en place. La procédure des aides et des prêts aux agents en difficulté a été modifiée pour garantir la confidentialité.



6-1 l'emploi

931 personnes ont été employées durant l'année 2010 au CNSMDL. Leur répartition par type de fonctions et Équivalent Temps Plein Travaillé s'est réalisée comme suit :

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'OPÉRATEUR SOUS PLAFOND : 215

PERSONNEL ADMINISTRATIF	PP	ETPT	Masse salariale hors charges
1. TITULAIRES	45	43,6	1 830 320 €
2. NON TITULAIRES	27	20,92	
dont CDI	16	14,5	
dont CDD	11	6,42	
3. Personnel non permanent (CDD durée variable)	1	0,71	
4. Personnel de droit privé (CAE)	3	2,43	
TOTAL PERSONNEL ADMINISTRATIF	76	67,66	

ENSEIGNANTS	PP	ETPT	Masse salariale hors charges
1. TITULAIRES	1	1	4 719 608 €
2. NON TITULAIRES	184	133,55	
PROFESSEURS	76	68,42	
PROFESSEURS ASSOCIÉS	35	22,79	
ASSISTANTS	49	27,41	
ACCOMPAGNATEURS	24	14,93	
TOTAL ENSEIGNANTS	185	134,55	
TOTAL ETPT	202,21		

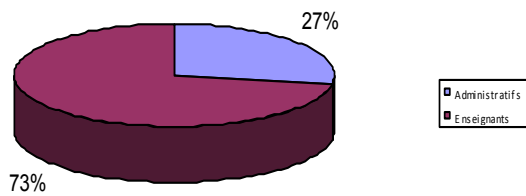
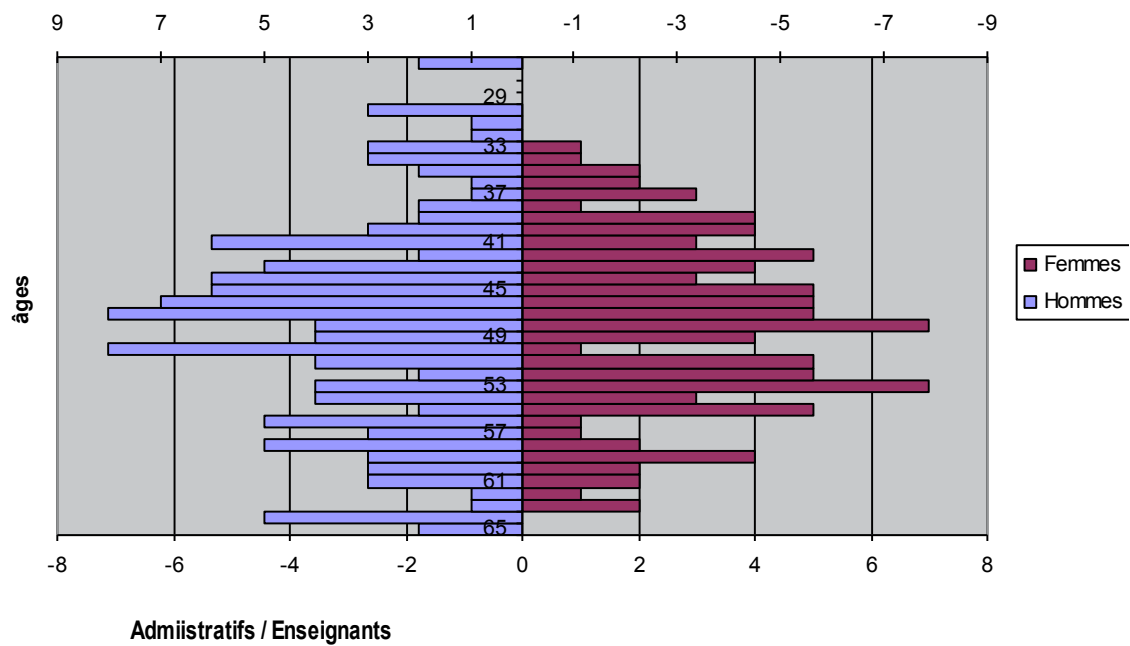
EMPLOIS HORS PLAFOND

PERSONNEL ADMINISTRATIF	ETP	Masse Salariale
Appariteurs concours	1	
Enseignants	4,5	
Intermittents	1,5	865 241 €
TOTAL hors plafond	7	

Le personnel permanent est composé de 76 agents administratifs (inclus le personnel de nuit) et de 175 enseignants en 2010.

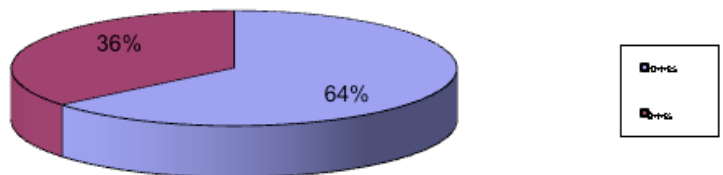
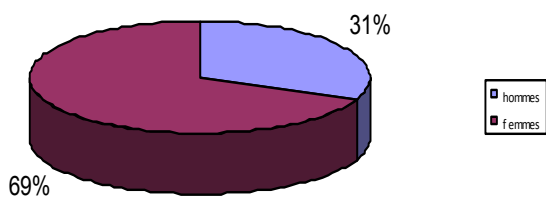
La répartition hommes femmes ainsi que les tranches d'âge sont définies ci-dessous :

	Hommes			Femmes		
administratifs	enseignants	total	administratifs	enseignants	total	
21	112	133	46	63	109	

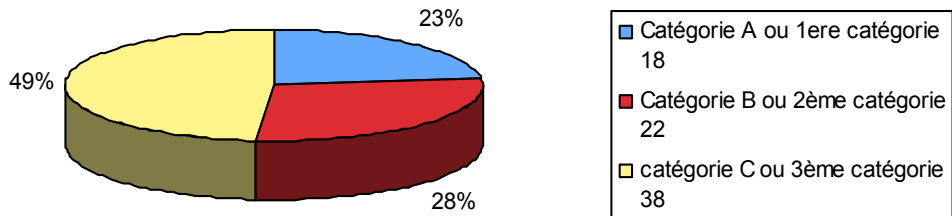


Enseignants Hommes/femmes

Administration Hommes/Femmes



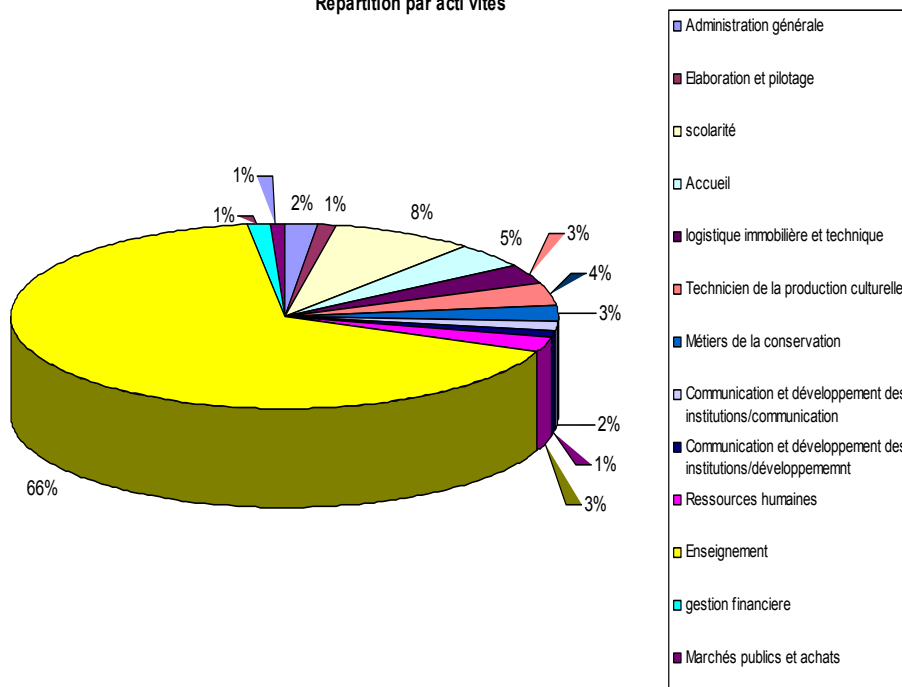
Répartition des catégories dans l'administration



Répartition par activités en ETPT

administration générale	4	métiers de la conservation	5,6
élaboration et pilotage	2	communication	3,6
élaboration et pilotage	3	développement des institutions	4,6
accueil	9,2	ressources humaines	6
logistique immobilière et technique	6,5	enseignement	134,55
technicien de la production culturelle	8	gestion financière	3
marchés publics et achats		1,5	

Répartition par activités



Entrées – sorties :

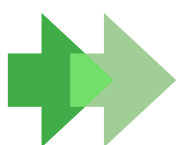
- personnel administratif :
 - 5 départs (dont un départ en retraite et une fin de contrat CAE)
 - 4 entrées : une création de poste, deux agents en CAE et un remplacement pour départ en retraite.
La DRH a organisé deux recrutements : un attaché pour la gestion des marchés publics et un conservateur pour la médiathèque N. Boulanger.
- personnel enseignant :
 - 7 départs
 - 7 entrées
 - 2 congés sans rémunération d'une année remplacés
 - 2 congés maternité, remplacés

Le personnel non permanent :

680 personnes sur l'année 2010.

Il est composé essentiellement d'intervenants pour les séminaires et master-classes, d'artistes pour la saison publique, de jurys pour les concours et examens.

Concernant le personnel administratif, ce sont des recrutements d'appariteurs pour les examens et concours (1172 heures) et d'ouvriers pour les concerts et manifestations (518 heures).



6-2 carrière et vie professionnelle



A. l'évaluation

La campagne d'entretiens professionnels a débuté dès janvier 2010, 40 agents ont bénéficié d'un entretien d'évaluation et de formation. A l'occasion de ces entretiens, des fiches de poste ont été élaborées participant au souci de transparence recherché par la direction des ressources humaines.



B. la formation

Le **plan de formation 2010** a fait une large place aux **formations accompagnant les évolutions des métiers, de la réglementation et des procédures de travail** dans des domaines très spécifiques (médiathèque 15 jours, informatique) et dans les domaines plus généraux de la gestion administrative et financière (marchés publics, finances 16 jours).

Une **demande accrue de formation de la part des enseignants** a été un fait nouveau cette année, connaissance approfondie du corps pour les danseurs (maîtrise de la posture, la hanche de la danseuse), répertoire spécifique d'une époque pour les musiciens (16 jours de formation).

Une attention particulière a été apportée aux **demandes de formation hygiène et sécurité** (risques électriques, sauveteur, secouriste).

La **suppression de la formation interrégionale** a entraîné une hausse sensible du budget déplacements liés à la formation.



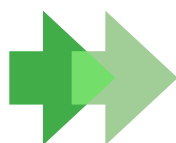
6-3 l'action sociale

Un budget de 54 000 € est affecté à l'action sociale.

Aux prestations sociales habituelles (aides aux familles monoparentales, frais de scolarité, vacances en famille...) se sont ajoutés en 2010, les chèques emplois service garde d'enfants de 0 à 3 ans.

A compter de janvier 2010, le CNSMD a pu bénéficier d'un **suivi social des agents effectué par une assistante sociale du ministère de l'Intérieur grâce à la signature d'une convention entre celui-ci et la ministère de la Culture**. Désormais, une permanence de l'assistante sociale se tient dans les locaux de la DRAC, une matinée par mois à la disposition des personnels du CNSMD.

L'opportunité de cette « aide extérieure » a permis de **modifier la procédure d'octroi d'aides exceptionnelles**. Désormais les demandes d'aides d'urgence sont instruites par l'assistante sociale qui transmet à la commission d'action sociale un avis favorable pour un don dont elle propose le montant. Il n'est pas fait mention de l'agent, la **confidentialité et la neutralité** sont ainsi intégralement respectées. Cette modification de la procédure a restauré la confiance des agents et augmenté le nombre de demandes.



6-4 la communication interne et le dialogue social

Le service des ressources humaines a été particulièrement attentif à la communication en interne.

Plusieurs réunions d'information (CET, attache d'une assistante sociale) ont été l'occasion de rencontrer les agents de façon collective, et d'établir un dialogue fructueux.

De nombreux courriels informatifs sur les congés, le dialogue social, les élections, la retraite, les nouvelles mesures dont pouvaient bénéficier les agents (transports, CESU) sont venus soutenir cette communication tout au long de l'année.

Un livret d'accueil a été élaboré pour les enseignants et pour le personnel administratif. Il a fait l'objet de nombreux allers et retours entre les chefs de service, les organisations syndicales. Il a été distribué aux agents au moment des réunions de rentrée. Il fera l'objet d'une réactualisation annuelle.



A. les élections des représentants des personnels

De mars à juin 2010, 242 électeurs étaient invités à élire leurs représentants. Deux tours ont été nécessaires, moins de 50% des électeurs s'étant exprimés au premier tour (102 votes).

Au deuxième tour, 123 votes ont été comptabilisés. Les résultats ont été les suivants :

	en 2007	en 2010
Electeurs inscrits	229	242
Votants	111	123

Résultats

au CTP	nbre de voix en 2007	nbre de voix en 2010	nbre de sièges en 2007	nbre de sièges en 2010
FAC/FGAF	1			
CFDT	25	18	2	1
CFTC	1	3		
CGC	3	5		
CGT Culture	37	38	3	2
SAMUP	15	28	1	2
SNAC FO	2	3		
FSU	1	2		
SUD Culture	19	23	2	1
UNSA	1	1		

au CHS	nbre de voix en 2007	nbre de voix en 2010	nbre de sièges en 2007	nbre de sièges en 2010
FAC/FGAF	1			
CFDT	25	18	2	1
CFTC	1	3		
CGC	3	5		
CGT Culture	37	38	3	2
SAMUP	15	28	1	2
SNAC FO	2	3		
FSU	1	2		
SUD Culture	19	23	1	1
UNSA	1	1		

B. le Comité Technique Paritaire

Il s'est réuni trois fois en 2010, les principaux thèmes abordés lors de ces séances ont été les suivants :

- l'informatique au CNSMD
- entretiens professionnels et mesures indemnitaires
- application de la RGPP au CNSMD
- organisation des services dans le cadre du dispositif LMD (adéquation aux missions, moyens des services)
- organigramme fonctionnel
- rôle des chefs de départements, champs de compétence, circulation de l'information
- bilan de la formation continue – commission formation – DIF – orientations pour 2010
- emploi : départs – recrutements en cours
- bons d'achat de Noël
- calendrier des CTP et des CHS pour 2010/2011

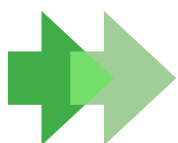
- commission consultative paritaire
- reclassement des agents non titulaires
- refonte de la grille des agents de catégorie B
- opérateur national de paie
- indemnités – prime de fonction et résultats
- emploi : départs - recrutements en cours – remplacement des enseignants
- action sociale : mise en place du CESU – modification de la procédure d'aide sociale
- fermetures de l'établissement et calendrier 2011/2012
- informations diverses :
- reclassement des agents non titulaires – CCP
- prime de fonction et résultats
- projet de contenu de livret d'accueil « enseignants » et « administratifs »



C. le Comité d'Hygiène et de Sécurité :

Il s'est réuni deux fois pour aborder les points suivants :

- le règlement intérieur du CHS
- les formations : compte rendu de la dernière formation et programmation des formations futures.
- gestes et postures
- la formation membres CHS - 1er secours et habilitation électrique
- l'enquête sur la souffrance au travail au CNSMD de Lyon
- le bilan annuel de la médecine du travail 2009
- l'état des accidents de service 2008-2009
- le document unique de prévention des risques professionnels (1ère partie le diagnostic)



6-5 l'activité associative

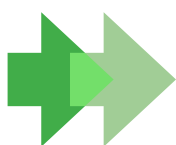
Le CNSMD de Lyon dispose d'une association du personnel qui rassemble une quarantaine d'adhérents. En 2010 le montant de la subvention s'est élevé à 3 500 €.

Elle oriente ses propositions autour d'activités sportives et culturelles diverses et propose ainsi des billets de cinéma à tarifs réduits, un arbre de Noël, des séances de gymnastiques, des places à tarif réduit pour certains festivals et de sorties au ski.

En 2010, elle a en outre proposé à ses adhérents une soirée Dîner sur le bateau Hermès, une sortie dans le Pilat, une journée Accrobranches et un week-end de randonnée avec nuit en gîte rural en Drôme.

7- les services généraux et le bâtiment

L'année 2010 est une année importante pour le CNSMD de Lyon au regard des investissements consacrés à la **mise en conformité du bâtiment aux normes de sécurité et d'accessibilité et au renouvellement du parc instrumental**. Ses missions sont plus particulièrement assurées par le service des affaires générales.



7-1 les achats publics

L'**objectif d'optimisation des achats publics** a été poursuivi en 2010 et s'est traduit en particulier par :

- la mise en concurrence systématique des entreprises et la **redéfinition du cadre** de certains marchés publics afin d'obtenir le meilleur rapport qualité prix (ex : réduction des coûts de 30 % du marché de maintenance des équipements techniques)
- l'intégration de critères de développement durable dans les marchés publics
- l'amélioration et la rationalisation du suivi de l'exécution des marchés qui a permis d'aboutir à l'amélioration de la qualité des prestations attendues.

Neuf procédures ont abouti donnant lieu à la notification de 16 marchés en 2010 (2 appels d'offres européens, 12 procédures adaptées, 1 marché négocié).



7-2 l'entretien et la sécurité du bâtiment et de ses équipements



A. descriptif des bâtiments

Le CNSMDL est composé de **deux sites** : les locaux du département musique au 3, Quai Chauveau, Lyon 9ème et les locaux du département danse situé en face, sur la rive gauche de la Saône, au troisième étage d'un bâtiment dit Grenier d'abondance au 6, Quai Saint Vincent, Lyon 1er.

Le bâtiment du département musique (11778 m² et 19 500 m² d'extérieur) est classé en **ERP 3ème catégorie de type R** (établissement d'enseignement). Il peut recevoir jusqu'à **700 personnes**. Il comprend :

- **un édifice principal dit « ancien »** (immeuble construit aux XVII^e et XIX^e siècles et pour partie inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques). Il comprend notamment des bureaux, une médiathèque, une salle d'orgue, une salle des chœurs, 110 salles d'enseignement composées essentiellement de studios individuels, un restaurant administratif et une résidence de 47 chambres pour 63 lits.

- un édifice dit « récent » (1985-1988) qui abrite notamment un auditorium, une bibliothèque d'orchestre, des studios d'enregistrement.

Le bâtiment du département danse (1 840 m²) abrite, notamment, quatre studios aménageables en lieu scénique qui permettent aux étudiants de travailler dans les conditions rencontrées habituellement dans un théâtre.

B. organisation de l'entretien et de la sécurité

L'entretien et la surveillance du bâtiment et de ses équipements est effectuée par :

- **l'équipe de maintenance du conservatoire** composée de quatre agents dont un responsable, qui assure une maintenance quotidienne et effectue certains travaux (peinture, menuiserie notamment)
- un **organisme agréé de contrôle technique** (sélectionné dans le cadre d'un marché public) qui a pour mission de réaliser les vérifications réglementaires périodiques de diverses installations et équipements dont les installations électriques, le système de sécurité incendie / désenfumage, les chaudières ...

des entreprises de maintenance des équipements techniques qui assurent la maintenance préventive et corrective des installations telles que le chauffage, l'électricité, la ventilation, la climatisation, l'électricité, la détection incendie, les matériels d'incendie ...

C. principales réalisations

L'année 2010 a été marquée par :

- la réalisation d'une **première tranche de travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées**, faisant suite à un diagnostic accessibilité.
Ces travaux, réalisés au cours de l'été 2010 dans le cadre de marchés de travaux, ont fait suite à la réalisation d'un diagnostic « accessibilité handicapés ».
Ils ont permis l'accessibilité de tous depuis l'extérieur à l'espace d'accueil, aux espaces ouverts au public (salles d'audition et de concert) et au restaurant.

Ils se sont traduits par :

- la mise aux normes de l'entrée principale quai Chauveau
- l'aménagement du point d'accueil
- la mise en conformité du cloître et du restaurant
- la mise en conformité de l'accès au bâtiment récent
- la mise en conformité des sanitaires du bâtiment récent
- la création d'espaces d'attente sécurisés au sein du bâtiment récent (niveau intermédiaire et niveau 1)
- la mise aux normes de l'entrée de la salle Ensemble
- l'aménagement du cheminement dans la cour des Platanes
- la mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment récent

- **Des travaux de mise aux normes « sécurité incendie »** permettant de lever les dernières réserves de la commission communale de sécurité. Ils comportaient notamment l'asservissement des portes de recoupement des circulations existantes ainsi que la pose et l'asservissement de portes de recoupement des circulations pour obtenir des éléments de circulation de 30 mètres maximum.

Parallèlement, le conservatoire a poursuivi son effort d'entretien du bâtiment et de ses équipements par des travaux menés soit en interne par l'équipe de maintenance du conservatoire (ex : aménagement d'un lieu de résidence pour les « invités » du conservatoire), soit par des entreprises extérieures dans le cadre de marché de travaux ou de maintenance.



7-3 fonctionnement des services et investissements affectés

L'année 2010 a été particulièrement consacrée :

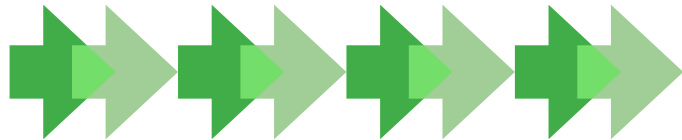
- **au renouvellement et enrichissement du parc d'instruments** (notamment, achat de deux pianos à queue, remise à neuf de pianos)
- **au suivi du marché d'entretien du parc des 84 pianos**
- à la mise en place de la nouvelle délégation de service public de **restauration collective** ouverte par convention aux agents de la DRAC, du CEMAGREF et aux étudiants des Beaux-Arts
- à la mise en place d'un **dispositif de tri des déchets** dans les bureaux







V - LES ANNEXES



les annexes

1. organisation des cycles par disciplines
2. règlement des études
3. équipe pédagogique
4. calendrier des inscriptions aux concours d'entrée
5. statistiques des concours d'entrée
6. annales des concours d'entrée 2010
7. effectifs étudiants
8. arrêté des droits d'inscription 2009-2010
9. enquête n°48
10. livret d'accueil de l'étudiant
11. liste des sujets de mémoires de Master 2
12. données de la FDCA Musique
13. liste intervenants master-classes
14. liste séminaires
15. bourses du Mécénat Musical Société Générale
16. présentation du concert des lauréats MMSG
17. bourses de l'ADAMI
18. liste des conférences des Aspects Pratiques du Métier
19. données relatives aux échanges Erasmus 2009-2010
20. bilan des échanges Erasmus 2007-2010
21. coopération avec l'Université de Bogota
22. programme d'Opus XXI
23. saison publique

conservatoire national
supérieur musique
et danse de Lyon
Géry Moutier, direction

3, quai Chauveau
C.P. 120
69266 Lyon cedex 39
tel. 04 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr

